Swiss Olympic
Maison du Sport
Talgut-Zentrum 27
CH-3063 Ittigen près de Berne

T +41 31 359 71 11
F +41 31 359 71 71
info@swissolympic.ch
www.swissolympic.ch

Procès-verbal

Procès-verbal n°:	Assemblée ordinaire du Parlement du sport
Date:	Vendredi 14 novembre 2025
Lieu:	Maison du Sport, Ittigen près de Berne
Durée:	14 h 00 – 19 h 00
Présidence:	Ruth Metzler-Arnold, présidente (RMA)
Référent·e·s:	Ruth Wipfli Steinegger (RWS), Daniel Bareiss (DB), Roger Schnegg (RS), Denis Oswald (DO), Andreas Wenger (AWe), Paolo Beltraminelli (PB), Christof Baer (CB), Sandra Felix (SF), Pascal Jenny (PJ)
Membres présent·e·s:	Voir annexe 1
Membres excusé·e·s:	Voir annexe 2
Procès-verbal	Christine Schelker

N°	Point de l'ordre du jour	Référent·e·s

1. Allocution de bienvenue et discours de la présidence — RMA

Ruth Metzler-Arnold (RMA) souhaite la bienvenue aux personnes présentes à l'assemblée ordinaire du Parlement du sport (PS). Dans son discours présidentiel, elle souligne les points suivants (voir annexe 3 pour le discours complet):

- Les succès sportifs remarquables de l'année en cours
- Les sportif·ve·s performant·e·s sont une source d'inspiration pour toutes et tous
- Les économies prévues par la Confédération dans le domaine de la promotion du sport menacent l'équilibre entre les différents acteurs
- Le soutien aux athlètes est essentiel
- Des conditions équitables pour les fédérations, les clubs et les organisations

Pour RMA, les points suivants sont importants:

- Garantir les contributions financières – investir dans le sport, c'est investir dans l'avenir; le bénévolat est porteur de sens.
- Le sport comme moteur d'intégration
- Le sport crée un équilibre dans notre monde de plus en plus numérique et permet une activité physique réelle ainsi que des rencontres directes.

- Les médailles ne doivent pas seulement briller, elles doivent aussi être durables – la durabilité sociale, économique et écologique doit toujours être prise en compte et activement façonnée.
- Une plus grande implication des femmes (dans le sport lui-même et dans les différentes instances)
- Le sport défini par l'équité, la participation et la communauté
- Le succès naît de l'excellence, de la persévérance et de la responsabilité
- Le sport de masse et le sport d'élite ne doivent pas être mis en opposition
- Les grands événements comme sources d'inspiration: rayonnement de la fête estivale du football lors de l'UEFA Women's Euro 2025 en Suisse. Le football féminin est là pour durer!

RMA fait référence à sa déclaration après son élection il y a un an, selon laquelle elle veut être une présidente pour toutes et tous, pour les grandes fédérations comme pour les plus petites. Les priorités thématiques en 2025 étaient les suivantes:

- Garantie des contributions financières pour le système sportif (dans le contexte du Programme d'allègement budgétaire 2027 et de la requête adressée à la Fondation suisse pour l'encouragement du sport pour les années 2027 à 2030);
- Candidature pour les Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2038;
- Examen d'une candidature pour les European Championships 2030;
- Révision du modèle de promotion des fédérations;
- Promotion des activités physiques et sportives 2040;
- Examen de la fusion de Swiss Olympic et de Swiss Paralympic;
- Révision du modèle d'adhésion et mise à jour correspondante des statuts.

La charge administrative de Swiss Olympic et des fédérations doit être allégée, tandis que la mise en réseau internationale doit être renforcée en tant qu'objectif stratégique. Il est important de consolider la coopération existante avec le CIO et d'approfondir de nouvelles relations internationales.

RMA rend hommage aux membres de la famille du sport qui nous ont quittés cette année.

Ensuite, **Denis Oswald**, membre du CIO, adresse quelques mots de bienvenue aux personnes présentes: il transmet les salutations chaleureuses de la présidente du CIO, Kirsty Coventry, et exprime leur espoir de voir la Suisse accueillir les Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver de 2038. La présidente du CIO compte sur le soutien de la population et de la classe politique; elle est convaincue que la Suisse est capable de mettre sur pied des Jeux innovants, de haute qualité et durables.
DO se réjouit toujours des grandes performances des athlètes.
Il félicite RMA pour son grand engagement en tant que présidente de Swiss Olympic. Elle a dynamisé l'organisation et lui a insufflé un vent de fraîcheur.

2. Constitution de l'assemblée — RMA

RMA constate que les documents de l'assemblée requis par les statuts, incluant l'ordre du jour, ont été envoyés ou publiés sur le site web dans les délais impartis. La répartition des voix pour le Parlement du sport d'aujourd'hui est également disponible sur le site Internet dans un aperçu séparé, tout comme une fiche d'information avec des explications sur les votes d'aujourd'hui.

Avant d'approuver l'ordre du jour, RMA fait la remarque préliminaire suivante: Swiss Tennis s'est adressée au Conseil exécutif (CE) de Swiss Olympic par courrier en date du 15 octobre 2025, arguant notamment que la demande d'adhésion de Swiss Padel ne devrait pas figurer à l'ordre du jour. Swiss Olympic a mandaté un avis juridique sur cette question. L'avis conclut que la demande d'adhésion de Swiss Padel peut être inscrite à l'ordre du jour du Parlement du sport. Le président de Swiss Tennis a confirmé par la suite qu'il acceptait l'inscription à l'ordre du jour, ce qui permet au Parlement du sport de se prononcer sur l'adhésion de Swiss Padel au point 7 de l'ordre du jour.

Aucune autre objection à l'ordre du jour, qui est donc approuvé.

RMA rappelle une nouvelle fois les règles relatives aux votes et renvoie à la fiche d'information envoyée avec l'invitation. La constitution de l'assemblée se fait de manière dynamique; pour chaque point de l'ordre du jour, il sera indiqué séparément si l'assemblée dispose (toujours) du quorum requis pour délibérer. En l'absence de questions ou de commentaires de l'assemblée, RMA constate que les membres présent·e·s ont compris la procédure de vote et sont en possession du dispositif de vote.

Décision:

Christine Schelker, responsable de l'état-major de direction et secrétaire du CE, est élue en qualité de secrétaire de séance pour la rédaction du procès-verbal et le contrôle des résultats des votes.

L'assemblée est constituée en conséquence.

La présidente renonce à mentionner nominativement les présences et absences, et renvoie à ce sujet aux annexes correspondantes du procès-verbal (annexes 1 et 2).

3. Procès-verbal du Parlement du sport du 22.11.2024 et procès-verbal de la conférence sur la direction de fédération du 15.05.2025. **RMA**

Décision:
L'assemblée approuve à l'unanimité le procès-verbal du Parlement du sport du 22 novembre 2024 et le procès-verbal de la conférence sur la direction de fédération du 15 mai 2025.

4. Cotisation des membres 2026 **RMA**

Décision:
L'assemblée approuve à l'unanimité (moins 6 abstentions) la cotisation de CHF 120 par droit de vote.

5. Budget 2026 **RMA, RS, AWe**

RMA présente le budget et attire l'attention sur le nouveau mode de présentation, inspiré des normes économiques:

- le résultat est désormais présenté avant les variations du capital de l'organisation, ce qui permet de faire apparaitre la perte annuelle effective.
- Cette évolution financière n'est pas nouvelle; il s'agit d'une nouvelle présentation, pas d'une nouvelle réalité.

Rétrospective: évolution du capital de l'organisation

- Depuis 2021, réduction continue du capital de l'organisation, qui passera de CHF 56 mio fin 2021 à environ CHF 33 mio fin 2026, selon les prévisions.
- Les raisons en sont multiples et s'expliquent: depuis 2021, les montants versés chaque année aux fédérations sont supérieurs de CHF 1 à 3 mio à ceux reçus des bailleurs de fonds pour la promotion des fédérations. Avec le nouveau modèle de promotion des fédérations, cela ne sera plus possible; à l'avenir, les contributions versées aux fédérations dépendront des recettes disponibles de Swiss Olympic. Durant une phase de transition en 2027 et 2028, un montant supplémentaire d'environ CHF 1,5 mio sera prélevé sur le capital pour assurer un financement transitoire. L'objectif est d'amortir la différence au cours des deux premières années pour les fédérations qui recevront moins de moyens financiers sous le nouveau modèle de promotion des fédérations.
- Changement de système pour les flux financiers
  - Jusqu'en 2022, des bénéfices extraordinaires et non budgétés de la Société du Sport-Toto (SST) ont permis de compenser les dépenses excédentaires.

- Depuis la création de la Fondation suisse pour l'encouragement du sport, cela n'est plus possible, car les montants sont désormais fixés pour 4 ans dans la convention de prestations.
- Exception 2024: un versement unique de CHF 5,6 mio issu de la dissolution de la SST entraîne une augmentation du capital.

- Les placements financiers à long terme peuvent avoir une influence positive ou négative sur le résultat annuel selon l'évolution des marchés boursiers.
- Investir dans des projets d'avenir: Des investissements réfléchis et significatifs ont été réalisés dans des projets stratégiques comme la mise en œuvre de la stratégie 2022+, l'éthique dans le sport, le Parc olympique suisse, la candidature olympique pour 2038, l'étude de faisabilité des European Championships 2030.
- Autres dépenses pesant sur le budget
  - Le Tribunal du sport suisse engendre des coûts supplémentaires; à l'origine, une participation de l'OFSPO était prévue, mais elle n'a pas encore été mise en œuvre. Une partie des coûts est actuellement financée par la Fondation suisse pour l'encouragement du sport.
- Dépenses opérationnelles du secrétariat
  - Projets et renforcement du personnel (formation au management de club, Athlete Hub, conseil aux fédérations, politique et éthique).
  - L'excédent de dépenses opérationnelles entraîne une réduction du capital libre.
- Remboursement des fonds de stabilisation en 2024 de CHF 3,6 mio

Conclusion: l'évolution du capital montre clairement qu'il est nécessaire d'agir. Le Conseil exécutif et la direction de Swiss Olympic s'accordent à dire que la situation actuelle ne peut pas perdurer. Roger Schnegg explique les prochaines étapes.

Perspectives: budget 2026

- Pas de coupes drastiques pour les raisons suivantes:
  - la révision de la stratégie est en cours;
  - une clarification des rôles avec l'OFSPO est attendue dans le cadre du projet «Promotion des activités physiques et sportives 2040».
- L'année 2026 continuera de suivre le modèle de promotion des fédérations en vigueur jusqu'à présent (contributions versées plus élevées que les recettes correspondantes).
- La définition des priorités et l'éventuel abandon de certaines tâches feront partie du processus stratégique.

RMA conclut en disant que l'année 2026 sera une année de transition exigeante et que le budget de l'année 2027 sera structuré différemment.

AWe donne un aperçu détaillé du budget 2026 de Swiss Olympic:
Dans la nouvelle présentation du compte de résultat, le résultat est désormais indiqué avant modification du capital lié. Le budget 2026 table sur une perte planifiée de CHF 7,58 mio. Les principales raisons sont les suivantes:

- CHF 2,8 mio pour l'association Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2038
- CHF 1,7 mio pour la phase 3 du Swiss Olympic Park (SOP)
- CHF 0,965 mio de versements supplémentaires aux fédérations en raison de meilleurs classements
- CHF 0,77 mio pour les European Championships 2030 (association/candidature)
- CHF 650'000 de besoins supplémentaires pour le Tribunal du sport suisse (montant restant financé par la FSES)
- CHF 230'000 pour le projet de fusion du sport-handicap et du sport valide

- Hausse des coûts salariaux en raison des adaptations salariales annuelles

Flux financiers – Recettes

- Confédération: suppression des fonds REVIT, réduction des moyens financiers alloués à «cool&clean» par le Fonds de prévention du tabagisme; pour le reste, les recettes sont planifiées conformément au projet de convention de prestations (CP) 2026.
- Fondation suisse pour l'encouragement du sport (FSES):
  - CHF 52,8 mio (contribution de base)
  - CHF 16,87 mio provenant de domaines d'encouragement spécifiques
  - La FSES reste le principal bailleur de fonds.
- Sponsoring/partenaires: augmentation des prestations en raison des Jeux Olympiques 2026 et de la Solidarité olympique

Flux financiers – Dépenses

- Fédérations: plus de 66% des recettes sont versées aux fédérations/écoles.
- Swiss Sport Integrity: CHF 3,46 mio (financement: 60% par l'OFSPO, 40% par Swiss Olympic. Les 40% de Swiss Olympic sont à leur tour financés par la Fondation suisse pour l'encouragement du sport [FSES]).
- Tribunal du sport suisse: coût total CHF 1,4 mio, dont CHF 650'000 par Swiss Olympic, les CHF 750'000 restants sont également financés par la FSES.
- Aide sportive: total CHF 9,5 mio (via le contrat de base et les domaines spéciaux de la FSES).
- JOPH2038 / ECS2030: total CHF 3,59 mio en 2026. (CHF 2,8 mio pour les JOPH 2038, CHF 777'000 pour les ECS 2030)
- Swiss Olympic:
  - Coûts de mission plus élevés (JO Milano Cortina).
  - Cool&clean avec un budget réduit (- CHF 800'000).
  - Réduction du personnel (départ de collaborateur·rice·s en lien avec REVIT; les postes vacants ne sont pas remplacés; suppression du programme de formation).
  - Les projets informatiques (notamment SOP, entre autres le Digital Exchange Space pour CHF 800'000, la nouvelle application PR, le portail des fédérations) entraînent un surcroît de dépenses.
  - Les coûts de communication ont été réduits de manière générale; diminution des charges d'exploitation
  - Baisse des charges d'exploitation, car il n'y aura pas de Forum Swiss Olympic en 2026 et les projets REVIT sont achevés.

Contributions aux fédérations (2026)

- Contributions de base: CHF 4,1 mio
- Relève/Élite: CHF 65,6 mio
- Contributions «JO»: CHF 2,07 mio
- Contributions pour l'organisation de grandes manifestations sportives: CHF 0,9 mio
- OFSPO/HEFSM et écoles de sport: CHF 4,2 mio
- REVIT est supprimé, car achevé en 2025.

Évolution des contributions financières: Les subventions versées aux fédérations sont aujourd'hui environ deux fois plus élevées qu'en 2017.

Mesures pour le secrétariat (réduction des coûts)

- CHF 1 mio d'économies sur le marketing et la communication

- Les départs ne sont en principe pas remplacés tant que la stratégie et la répartition des rôles de Swiss Olympic ne sont pas définies.
- Suppression du programme de formation (y compris suppression de postes)
- Renoncement à la certification ISO (y compris suppressions de postes). Le QMS est maintenu dans une version simplifiée.

Répartition des pertes et variation du capital en 2026 – déductions sur capital lié:
- Relève/Élite et contribution spéciale: CHF 965'000 (correspond aux versements supplémentaires aux fédérations mentionnés)
- SOP: CHF 1,7 mio
- Tribunal du sport suisse: CHF 650'000
- Regroupement du sport-handicap et du sport valide: CHF 230'000
- ECS 2030: CHF 777'000
- JOPH 2038: CHF 2,8 mio

La perte restante de CHF 280'000 sera imputée au capital libre. Le capital de l'organisation passe ainsi de CHF 40 mio à environ CHF 33 mio.

RS évalue le budget 2026 comme suit:
- La réduction de capital de ces dernières années ne peut plus continuer: le capital de l'organisation est passé de plus de CHF 56 mio (2021) à une prévision d'environ CHF 33 mio fin 2026. Cette réduction était délibérée et justifiée, notamment par des investissements dans le projet Éthique dans le sport, la création du Tribunal du sport suisse, le Swiss Olympic Park et des remboursements de fonds de stabilisation.
- Utilisation du capital lié et du capital libre: le capital libre a également été sollicité, en plus du capital lié, notamment pour la candidature aux Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2038 et aux European Championships 2030. Il en résulte que Swiss Olympic dépense actuellement plus d'argent qu'elle n'en perçoit.
- Nécessité d'agir par la promotion des activités physiques et sportives 2040 / clarification des rôles: la clarification des rôles en cours avec l'OFSPO oblige Swiss Olympic à examiner de manière critique et à adapter son offre de services dans le cadre de son processus stratégique.
- Conséquences pour l'organisation et les tâches: Il est déjà établi que Swiss Olympic devra renoncer à certaines tâches à l'avenir. Ce processus aura lieu en 2025/2026 et conduira à un développement organisationnel.
- Une chance de se réorienter: la situation actuelle est perçue comme une occasion de renforcer l'efficacité du système sportif suisse. Des priorisations seront nécessaires. Ce processus exigera des décisions courageuses et parfois douloureuses, 2026 étant considérée comme le moment opportun pour ce changement de cap.

Urs Frei, président de la Fédération suisse de vol libre, revient sur la coupe de CHF 0,22 mio liée à la suppression du programme de formation et émet le souhait qu'un nouveau lancement soit envisagé dès que la situation financière le permettra à nouveau.

Le **Conseil exécutif** propose au Parlement du sport d'approuver le budget 2026 – sous réserve de la décision du Parlement du sport au point 9 de l'ordre du jour, les European Championship 2030.

Pas de questions.

Décision:
L'assemblée adopte le budget 2026 à l'unanimité (moins 15 abstentions).

6. Élection de l'organe de révision RMA

Décision:
L'assemblée réélit à l'unanimité (moins 12 abstentions) l'organe de révision BDO AG de Berne (CHE-430.259.378) pour une nouvelle année en tant qu'organe de révision de Swiss Olympic.

7. Demandes d'adhésion de nouveaux membres (fédérations sportives nationales) RMA

Société Cynologique Suisse SCS (sport canin)

R. Jacober, président de Swiss Padel, se joint à la séance.

RMA apporte les précisions suivantes: La Société Cynologique Suisse (SCS) et la Swiss Padel Association ont déposé leurs demandes d'adhésion en tant que fédérations sportives nationales auprès de Swiss Olympic, conformément aux statuts et dans les délais impartis.

Le Conseil exécutif a examiné en détail les deux demandes d'adhésion.

Société Cynologique Suisse SCS (sport canin)
Lors du Parlement du sport 2024, une confusion s'est installée quant au périmètre des sports canins. La SCS avait mis en avant l'«Agility» car tous les sports canins ne remplissent pas les critères d'activité motrice propre, et l'Agility est le plus connu. Cette formulation, pourtant bien intentionnée, a mené à des malentendus.

Les nombreuses abstentions lors du vote d'il y a un an sont probablement dues au manque de clarté de la communication. Lors de la conférence sur la direction de fédération en mai 2025, le CE a proposé de renoncer à l'embargo habituel de cinq ans après un refus. Les fédérations membres ont eu la possibilité de formuler des objections, mais aucune n'a été déposée. La SCS a ainsi pu présenter à nouveau sa demande d'adhésion; l'invitation au Parlement du sport contenait une explication détaillée des antécédents. La majorité des deux tiers est requise pour le vote.

Pas de questions ni d'objections.

Le **Conseil exécutif** propose au Parlement du sport d'admettre la Société cynologique suisse SCS (sport canin) avec le statut de fédération sportive nationale non olympique.

Décision:
Oui: 327 (66,74%)
Non: 81 (16,53%)
Abstentions: 82 (16,73%)
L'assemblée admet la Société Cynologique Suisse SCS (sport canin) en tant que nouveau membre avec statut de fédération sportive nationale non olympique.

Le Conseil exécutif félicite la Société Cynologique Suisse SCS pour son adhésion à Swiss Olympic et lui souhaite la bienvenue au sein de notre famille sportive en tant que fédération sportive nationale à compter du 1er janvier 2026.

Swiss Padel Association

RMA apporte les précisions suivantes:
Concernant la demande d'adhésion de Swiss Padel, son président, Rico Jacober, est présent pour ce point de l'ordre du jour. Jusqu'à présent, les fédérations ou organisations ayant déposé une demande d'adhésion n'étaient pas présentes. Toutefois, en raison des discussions controversées, notamment ces derniers jours, RMA a jugé opportun d'inviter le président de Swiss Padel à assister en personne au Parlement du

sport. Les statuts de Swiss Olympic n'excluent pas cette présence, et les dispositions d'exécution précisent simplement, à l'art. 3 al. 11, qu'il n'existe aucun droit automatique à participer au Parlement du sport. Elle apporte les précisions suivantes:

- Situation de départ / reconnaissance internationale:
  - Le CE recommande de rejeter la demande d'adhésion si la fédération internationale de padel n'a pas obtenu la reconnaissance indirecte du CIO via SportAccord. Cette reconnaissance n'a pas été obtenue à ce jour.
  - Swiss Padel est membre de la fédération internationale de padel (International Padel Federation).
  - Il est à noter que Ruth Wipfli-Steinegger, vice-présidente de Swiss Tennis, s'est abstenue de participer à toutes les discussions et décisions du Conseil exécutif.
- Rétrospective:
  - La demande d'adhésion avait déjà été déposée en 2024. À l'époque, le Conseil exécutif avait recommandé de la rejeter parce que la Fédération internationale de padel n'était pas reconnue indirectement par le CIO. En 2024, la décision a été motivée par le fait qu'il était alors envisageable qu'une fédération parallèle dépose une demande auprès du CIO pour revendiquer la responsabilité du padel. Suite à cette décision, Swiss Padel a reporté sa requête d'un an.
  - Swiss Padel prévoit que la reconnaissance, toujours en attente, sera accordée fin mai 2026 lors du congrès SportAccord à Bakou.
- Tentatives de solution avec Swiss Tennis:
  - Plusieurs discussions ont eu lieu entre Swiss Padel et Swiss Tennis, parfois en présence de Swiss Olympic.
  - L'objectif était soit d'intégrer Swiss Padel au sein de Swiss Tennis, soit d'établir un partenariat formel.
  - À ce jour, aucun accord n'a pu être trouvé.
- Décision CE 2025:
  - Les 22 et 23 septembre 2025, le CE a confirmé sa décision de 2024 et a de nouveau recommandé le rejet de la demande tant que la reconnaissance internationale fait défaut.
  - La crainte de voir apparaitre une potentielle fédération parallèle ne s'est pas confirmée jusqu'ici.
- RMA souligne que Swiss Padel remplit tous les critères d'adhésion statutaires de Swiss Olympic et que, du point de vue des statuts, rien ne s'oppose donc à son admission. L'absence de reconnaissance indirecte de la Fédération internationale de padel par le CIO ne constitue pas un critère d'adhésion statutaire.

La décision d'admettre Swiss Padel comme nouvelle fédération membre de Swiss Olympic est maintenant entre les mains des délégué·e·s du Parlement du sport.

Questions et remarques:

René Stammbach, président de Swiss Tennis, explique la position de Swiss Tennis. Depuis deux ans, les statuts de Swiss Tennis prévoient la promotion du padel, avec un succès considérable (membres de clubs, tournois, formation de coachs, ouverture d'un centre de performance national avec huit courts, dont un court central à Biberist). Il estime que Swiss Tennis est pleinement légitime pour exposer son point de vue. Plus de 50% des installations de padel se trouvent dans les 850 centres et installations de Swiss Tennis ou de ses partenaires stratégiques. Deux fédérations, c'est une de trop. Il rend compte des discussions menées et d'une offre de fusion généreuse de la part de Swiss Tennis envers Swiss Padel (intégration de toutes les fédérations, deux membres au comité, dont la vice-présidence, CHF 2 mio pour un plan quadriennal). Des joueur·se·s nationaux·ales ont exprimé à la présidente de Swiss Olympic leur souhait d'être

affilié·e·s à Swiss Tennis. Il s'agit d'une tendance européenne: les fédérations de padel fusionnent avec les fédérations de tennis.
Il suggère aux personnes avec droit de vote de rejeter la demande d'adhésion de Swiss Padel.

Rico Jacober, président de Swiss Padel, informe que la fédération Swiss Padel a été fondée en 2006 et qu'elle est affiliée à la fédération internationale depuis 2007. Il évoque la longueur de la procédure nécessaire au dépôt de la demande d'adhésion. Swiss Padel est et restera autonome; elle compte sur le soutien des personnes avec droit de vote pour permettre l'essor de ce sport.

Koni Graber, Swiss Orienteering, propose de discuter d'une éventuelle suspension de la demande d'adhésion jusqu'à ce qu'une décision soit prise sur la reconnaissance internationale au printemps prochain. **RMA** rejette cette proposition, car cette requête ne peut pas faire l'objet d'un vote. Swiss Padel devrait retirer sa demande de sa propre initiative.

Punlek Kam, président de Swiss Hockey, demande quel est l'intérêt pour les joueur·euse·s d'avoir une ou deux fédérations.

Rico Jacober répond qu'il n'existe qu'une seule fédération suisse officielle de padel, celle fondée en 2006.

René Stammbach souligne que, dans l'intérêt du sport, il convient d'exploiter les synergies et de travailler ensemble au sein d'*une seule et même* fédération.

RMA ajoute qu'actuellement, le padel n'est pas classé chez Swiss Tennis.

Personne d'autre ne demande la parole.

R. Jacober quitte l'assemblée.

Décision:
Oui: 159 (32,45%)

Non: 184 (37,55%)

Abstentions: 147 (30%)

L'assemblée rejette l'adhésion de Swiss Padel Association en tant que nouveau membre, la majorité nécessaire des deux tiers des voix présentes n'ayant pas été atteinte.

8. Révision des statuts de Swiss Olympic — RMA

RMA expose la situation de départ: le 15 août 2025, les membres ont été informé·e·s par e-mail du projet de révision de plusieurs dispositions statutaires. À cette occasion, les modifications prévues ainsi que les explications relatives aux motifs de cette révision leur ont été transmises. Jusqu'au 15 septembre 2025, les membres ont eu l'occasion de prendre position et de soumettre leurs propres requêtes dans le cadre de la procédure de requête spéciale.

Statuts en matière d'éthique
Les Statuts en matière d'éthique faisaient également partie de cette procédure de requête spéciale. Les modifications prévues concernaient principalement des questions de compétence pour les cas survenus avant l'entrée en vigueur des Statuts en matière d'éthique (avant le 1er janvier 2022). Étant donné que plusieurs cas correspondants sont actuellement en cours devant le Tribunal arbitral du sport, notamment ceux portant sur la compétence juridique concernant des faits plus anciens, le CE a décidé de suspendre l'affaire relative aux Statuts en matière d'éthique. Les conclusions attendues seront intégrées à la révision prévue pour l'année prochaine. Cela correspond également aux retours formulés par les membres. L'objectif reste d'éviter les signalements abusifs et de sanctionner systématiquement les comportements répréhensibles dans le sport.

Révision des statuts

Outre le contenu, des adaptations linguistiques ont également été effectuées.
La procédure de requête particulière a montré que les questions relatives au modèle d'adhésion ainsi qu'aux catégories de membres et à leurs droits étaient au cœur des préoccupations. Toutes les requêtes reçues concernent ce domaine. Aucune requête n'a été formulée sur d'autres thèmes – comme l'introduction de deux Parlements du sport au lieu du système actuel ou la mention de la direction en tant qu'organe.

Comme on pouvait s'y attendre, les intérêts des différentes organisations ont divergé. La procédure de requête spéciale a remplacé les autres cycles de consultation, garantissant ainsi le respect des droits de participation. Le Conseil exécutif estime que sa proposition de révision des statuts représente un juste milieu et correspond à un bon compromis.

RMA explique à nouveau la procédure de vote.

Requêtes
Au total, le tableau synoptique contient neuf requêtes, dont six sont soumises au vote. La Fédération suisse de gymnastique (FSG) et Swiss-Ski ont retiré leurs requêtes identiques concernant les articles 2.3.2, 2.4.2 et 5.1, avec les explications suivantes:

Swiss-Ski (communiqué du 13.11.2025):
- Salue la suspension de la révision des Statuts en matière d'éthique.
- Retire formellement ses propres requêtes.

Fédération suisse de gymnastique (FSG) (communiqué du 7 novembre):
- Salue également la suspension de la révision des Statuts en matière d'éthique.
- Retire également ses requêtes.
- Souhaite motiver brièvement ce retrait devant le Parlement du sport.
- Continue de souligner la pertinence des remarques concernant la pondération des droits de vote et demande une révision du processus de recensement et de contrôle du nombre de membres.

Fabio Corti, FSG, explique les motivations de la FSG pour le retrait des requêtes: Le point de discorde concernait les droits de vote des organisations de réseau et des promoteurs nationaux d'activités physiques et sportives. Selon leurs requêtes, ces organisations ne devraient pas avoir de droit de vote ni être représentées au CE. Cette position reposait sur le principe suivant: le sport doit décider du sport. La crainte était que les nouvelles réglementations n'affaiblissent les droits de vote des fédérations sportives nationales. Suite à la consultation, de nombreux échanges ont eu lieu. Il en est ressorti qu'une modification aussi déterminante des statuts nécessite plus de temps pour élaborer une solution équilibrée. De plus, leurs requêtes auraient impacté certaines organisations qui n'étaient pas visées par cette mesure. Pour ces raisons, la FSG a décidé de retirer ses trois requêtes et de soutenir la requête de Swiss Coach, qui demande le renvoi du modèle d'adhésion (art. 2 de la révision des statuts). Cela permettrait à la FSG de participer et de faire valoir ses préoccupations lors de la définition des catégories de membres et de la répartition correspondante des organisations partenaires. La FSG a également exprimé ses réserves concernant le recensement du nombre de membres du système sportif suisse. L'art. 7 des dispositions d'exécution des statuts mentionne les conditions sous lesquelles les personnes sont comptabilisées comme membres. Dès lors que le nombre de membres sert de base au calcul des prestations du modèle de promotion des fédérations ainsi qu'à la détermination des droits de vote, constituant ainsi le fondement du processus décisionnel démocratique, celui-ci doit être recensé selon des critères clairs et le respect de ces derniers doit être contrôlé. La FSG tient à réaffirmer cette attente, malgré le retrait de ses requêtes.

RMA rebondit sur l'aspect du recensement et de la vérification du nombre de membres. Cela n'implique aucune modification statutaire au niveau de Swiss Olympic, mais nécessite des adaptations dans les procédures. L'objectif est de créer une base de données chiffrée solide permettant de vérifier les critères de manière adéquate. Les personnes responsables au sein de Swiss Olympic donneront suite à ce souhait exprimé à plusieurs reprises.

RMA donne des précisions sur le modèle d'adhésion selon la révision des statuts proposée:
1. Fédérations sportives nationales
- Les critères restent en principe inchangés.
- Adaptation: promotion d'un sport spécifique plutôt que la «promotion du sport» en général.
- Les droits et obligations restent inchangés.

2. Organisations partenaires (nouveau: partenaires de réseau)
- Conservent 1 voix par organisation.
- Perdent leur droit autonome de porter un objet à l'ordre du jour.
- Nouveau: il faut désormais que 10 organisations partenaires s'unissent pour porter un objet à l'ordre du jour, ou qu'elles obtiennent le soutien d'une fédération sportive nationale ou d'un promoteur d'activités physiques et sportives.

3. Promoteurs d'activités physiques et sportives (nouvelle catégorie)
- Regroupe les organisations qui ne promeuvent pas leur propre discipline sportive.
- Fédérations nationales concernées jusqu'à présent, car elles ne promeuvent aucun sport en particulier:
  - Swiss University Sports
  - Union sportive des transports publics
  - Firmen- und Freizeitsportverband
- D'autres organisations issues de l'actuel groupe des organisations partenaires viennent s'y ajouter (notamment les organisations de jeunesse et les fédérations de sport-handicap).
- Droits et obligations des promoteurs d'activités physiques et sportives: similaires aux fédérations sportives nationales, mais avec des droits de vote moins importants; toutefois davantage de droits de vote que les organisations partenaires.
- Peuvent proposer des membres pour le CE.

Répartition des droits de vote au Parlement du sport
- Part actuelle des fédérations sportives nationales: 92,4%
- Nouvelle part prévue: 85,5%
- Raison: basculement de certaines fédérations nationales existantes vers la nouvelle catégorie des promoteurs d'activités physiques et sportives.

Conclusion: les fédérations sportives nationales continuent de dominer les débats au sein du Parlement du sport.

Requête 1 de Swiss Coach relative au renvoi des dispositions concernant les catégories de membres (art. 2).

Pour justifier sa requête, Swiss Coach explique en substance que le droit à la participation des organisations concernées doit être garanti et qu'une véritable phase de consultation fait, selon elle, partie intégrante du processus de révision des statuts. Plusieurs membres seraient directement concernés par la nouvelle catégorisation, sans avoir pu apporter leur contribution en amont.

Andrea Zryd, Swiss Coach, souhaite un véritable processus participatif concernant les catégories de membres pour toutes les organisations (catégorisation et conséquences). Elle prie les personnes avec droit de vote d'accepter la requête de Swiss Coach.

RMA répond que tous les membres ont pu intervenir dans le cadre de la procédure de requête spéciale – contrairement à une consultation, et avec des requêtes concrètes – qui sont examinées aujourd'hui. Dans le cas d'une procédure de consultation classique, le CE n'aurait pas été tenu d'entrer en matière sur les propositions ni de les soumettre au vote. En revanche, des requêtes auraient alors pu être faites dans

le cadre du Parlement du sport, ce qui aurait potentiellement mené à plusieurs heures de débats sur les statuts.
Le nouveau modèle d'adhésion proposé a pour but de créer une nouvelle catégorie de membres: les promoteurs nationaux d'activités physiques et sportives. Sont concernées les organisations qui sont actives dans le sport de masse et qui encouragent directement les gens à faire de l'exercice, sans encadrer un sport en particulier, sans avoir de formats de compétition ni proposer de sport de performance.

RMA renvoie à la répartition provisoire des membres dans les nouvelles catégories qui a été mise à disposition; celle-ci ne fait pas l'objet du vote, mais a été jointe à des fins d'illustration uniquement. Une évaluation concrète des fédérations sera effectuée si le modèle d'adhésion est adopté tel que proposé.
L'adoption de la présente requête entraînerait la suppression du vote sur les requêtes 3, 6, 8 et 9, car cela conduirait sinon à une contradiction insoluble.

Le **Conseil exécutif** recommande le **rejet** de la requête.

Pas de questions

Décision:
Oui: 108 (24,22%)
Non: 338 (75,75%)
Abstentions: 30
L'assemblée rejette la requête de Swiss Coach concernant le renvoi des dispositions relatives aux catégories de membres (24% de voix favorables, 30 abstentions).

Requête 2 de Special Olympics Switzerland concernant l'introduction d'une catégorie de membres supplémentaire (pour les organisations nationales avec une organisation faîtière internationale dédiée à des groupes cibles spécifiques).

Outre la nouvelle catégorie des promoteurs nationaux d'activités physiques et sportives proposée par Swiss Olympic, Special Olympics Switzerland demande l'introduction d'une 5e catégorie de membres. Cette disposition doit être complétée par une catégorie supplémentaire pour les organisations nationales ayant une organisation faîtière internationale dédiée à des groupes cibles spécifiques. En outre, un chiffre 2.4 doit être inséré, conformément à la requête. Ce point règlerait les conditions d'adhésion ou d'admission, les droits et les obligations ainsi que la résiliation d'affiliation.
Special Olympics Switzerland souhaite regrouper dans cette catégorie les organisations qui proposent des compétitions conçues pour un groupe cible spécifique, qui ont une organisation faîtière internationale reconnue par le CIO et qui proposent des événements multisports internationaux.
Ces organisations ne géreraient pas leurs propres clubs de sport; les sportif·ve·s concerné·e·s feraient partie des fédérations sportives nationales. Special Olympics Switzerland poursuit en expliquant que cette catégorie jetterait les bases permettant de soutenir les organisations affiliées par une contribution annuelle et pour leur participation aux compétitions. Comme membres potentiels, Special Olympics Switzerland cite, outre elle-même, le Swiss Paralympic Committee, Swiss Deaf Sport et Swiss University Sports.

Werner Augsburger, Special Olympics Switzerland, justifie sa requête. Il estime que les personnes en situation de handicap doivent être intégrées dans le sport valide dans les années à venir. Des organisations comme Special Olympics Switzerland doivent faire office de centre de compétences et entreprendre l'organisation de manifestations multisports. Le sport-handicap doit se pratiquer dans le cadre même du sport valide (p. ex. le handball). Il renvoie au point 13.3 de l'ordre du jour. (situation actuelle Swiss Olympic/Swiss Paralympic) et espère qu'il sera possible d'influencer l'avenir du paysage sportif suisse en matière d'inclusion et d'intégration.

RMA répond que cette requête, compréhensible, ne sera pas satisfaite par l'introduction d'une nouvelle catégorie de membres, la modification des statuts proposée n'apporte rien à cet égard. Le projet de fusion entre Swiss Olympic et Swiss Paralympic, sur lequel nous reviendrons plus tard, est la clé d'une meilleure intégration et inclusion des sportif·ve·s en situation de handicap dans le sport valide. Si ce projet aboutit, il entraînera des modifications des statuts.
La possibilité de verser une contribution annuelle ou de soutenir l'envoi d'une délégation existe déjà par le biais de la conclusion d'une convention de prestations.

Le **Conseil exécutif** recommande le **rejet** de la requête.

Pas de questions.

Décision:
Oui: 14 (3,08%)
Non: 441 (96,92%)
Abstentions: 21
L'assemblée rejette la requête de Special Olympics Switzerland concernant l'introduction d'une catégorie de membres supplémentaire (3% de voix favorables, 21 abstentions).

Requête 3 de swiss active concernant la condition d'importance nationale pour les promoteurs nationaux d'activités physiques et sportives, visant à adapter la disposition proposée afin que ne soient pas seulement pris en compte les associations, mais plus généralement les prestataires d'offres de promotion d'activités physiques et sportives (art. 2.3.1, al. 2, let. b).

swiss active propose, en ce qui concerne la condition d'importance nationale pour les promoteurs nationaux d'activités physiques et sportives, d'adapter la disposition proposée afin que ne soient pas seulement pris en compte les associations, mais plus généralement les prestataires d'offres de promotion d'activités physiques et sportives. swiss active justifie sa proposition en faisant valoir que la formulation proposée ne prévoit que la forme juridique de l'association.
Si cela peut convenir aux fédérations sportives nationales, ce n'est pas le cas pour les membres potentiels de la nouvelle catégorie des promoteurs nationaux d'activités physiques et sportives – cela ne reflète pas la réalité.
swiss active estime en outre que la proposition de Swiss Olympic ne permettrait pas d'intégrer les fondations dans la nouvelle catégorie.

Marcus Schwedhelm, swiss active, précise à propos de la requête 3 qu'ils retirent la requête concernant les fondations. Ils souhaitent que d'autres formes de sociétés soient possibles en plus de la forme associative. Ainsi, dans le domaine du fitness (où plus de 15% de la population suisse est membre), il ne s'agit souvent pas d'associations, mais d'organisations poursuivant également un but lucratif et non uniquement un but idéal.
RMA répond qu'il serait problématique de prendre également en compte les sociétés de capitaux (ayant un but économique). Cela pourrait engendrer des difficultés quant à l'assujettissement réglementaire de telles organisations à des réglementations supérieures. De plus, le reversement de contributions financières à des acteurs du marché poursuivant un but économique serait jugé critique.

Le **Conseil exécutif** recommande le **rejet** de la requête.

Pas de questions.

Décision:
Oui: 4 (0,86%)
Non: 462 (99,14%)

Abstentions: 10

L'assemblée rejette la requête de swiss active concernant l'adaptation de l'art. 2.3.1, al. 2, let. b (1% de voix favorables, 10 abstentions).

Requête 6 de plusieurs organisations partenaires ou organisations de réseau potentielles (SWISSTOPSPORT, CI Sport Suisse, SWISSCOACH, Swiss Volunteer, Swiss Sports Nutrition Society, sporti{f}, Swiss Paralympic, Association suisse d'éducation physique à l'école, Association suisse des sous-officiers, Panathlon International) concernant l'art. 2.4, al. 1, let. a, relatif aux droits des organisations de réseau (droit de proposition autonome sans le soutien de 9 autres droits de vote).

Les organisations partenaires susmentionnées demandent que l'art. 2.4, al. 1, let. a, soit modifié afin que les organisations de réseau disposent d'un droit de proposition autonome pour l'inscription d'un objet à l'ordre du jour, sans avoir à obtenir le soutien de neuf autres droits de vote de partenaires de réseau – ou d'une fédération sportive nationale ou d'un promoteur d'activités physiques et sportives. Elles expliquent en justification que cela constitue une restriction de la participation démocratique (art. 2.4, al. 1, let. a). Il s'agit d'un obstacle factuel qui va à l'encontre du principe fondamental de la participation.

Peter Wüthrich, Panathlon International (SUI et LIE), perçoit l'adaptation proposée comme une exclusion et non comme une inclusion. Il affirme que ces organisations sont prêtes à contribuer activement et à prendre leurs responsabilités. Selon lui, il convient de renoncer à la restriction et à l'exclusion, tout en agissant avec considération pour les valeurs d'estime, de respect, de confiance et de solidarité. Il propose que les droits de proposition puissent être exercés directement et que la possibilité d'élection soit maintenue – sans nécessiter le soutien de neuf autres personnes avec droit de vote.
Si tous les auteurs de la requête concernés soutiennent cette proposition, il renoncerait à la contribution de base en raison de la situation budgétaire. Il aspire à une participation démocratique directe au sein du sport suisse. Les organisations sont suffisamment humbles et capables d'évaluer avec discernement et expertise si leurs requêtes revêtent l'importance et la pertinence nécessaires. Il sollicite un soutien concernant les deux propositions principales (droit de vote au CE et droit de proposition pour une organisation individuelle).

RMA précise qu'une organisation partenaire ne disposait jusqu'à présent d'aucun droit de proposition pour les membres du Conseil exécutif – cela représenterait donc une extension des droits actuels.

Le **Conseil exécutif** recommande le **rejet** de la requête.

Pas de questions.

Décision:
Oui: 48 (11,51%)
Non: 369 (88,49%)
Abstentions: 59
L'assemblée rejette la requête des organisations partenaires concernant l'adaptation de l'art. 2.4.2, al. 1, let. b (11,5% de voix favorables, 59 abstentions).

Requête 8 de plusieurs organisations partenaires ou organisations de réseau potentielles (SWISSTOPSPORT, CI Sport Suisse, SWISSCOACH, Swiss Volunteer, Swiss Sports Nutrition Society, sporti{f}, Swiss Paralympic, Association suisse d'éducation physique à l'école, Association suisse des sous-officiers, Panathlon International) concernant l'art. 5.1 relatif à la composition du Conseil exécutif.

Les 10 organisations partenaires demandent que l'article 5 soit modifié de manière à ce que des représentant·e·s des organisations de réseau puissent être élu·e·s au Conseil exécutif.
Pour justifier leur demande, elles expliquent qu'en n'étant pas éligibles au Conseil exécutif, les organisations de réseau perdraient toute possibilité de participer aux processus décisionnels les plus importants, et ce, bien qu'elles soient reconnues comme faisant partie intégrante du système sportif. Certaines organisations de réseau sont jugées d'importance systémique et assument des tâches centrales dans le sport suisse, que ce soit dans la formation des entraîneur·e·s, dans le bénévolat, dans la promotion de la relève ou dans des prestations de soutien. Elles contribuent ainsi de manière essentielle au fonctionnement et au développement du système sportif. Les exclure de la participation affaiblirait le système dans son ensemble.
Selon les statuts en vigueur, les organisations partenaires n'ont pas le droit de proposer des personnes pour l'élection au Conseil exécutif et ne sont donc pas représentées au sein de celui-ci. Le Conseil exécutif est d'avis qu'une représentation des organisations partenaires ou, désormais, des organisations de réseau irait trop loin, même à l'avenir, au regard de leur poids électoral et des tâches qu'elles assument.
Il est incontestable que les organisations partenaires assument des tâches importantes, chacune dans son domaine spécifique – toutefois, ces tâches ne concernent pas le système de manière globale, mais précisément de manière spécifique. L'implication ou la consultation sur des questions relevant du domaine d'expertise particulier d'une organisation de réseau n'est en aucun cas exclue. Ainsi, une participation dans les domaines de compétences clés d'une organisation de réseau reste garantie, même sans représentation directe au sein du Conseil exécutif.

Le **Conseil exécutif** recommande le **rejet** de la requête.

Pas de questions.

Décision:
Oui: 29 (6,44%)
Non: 421 (93,56%)
Abstentions: 26
L'assemblée rejette la requête des organisations partenaires concernant l'adaptation de l'art. 5.1 (6% de voix favorables, 26 abstentions).

Requête 9 de plusieurs organisations partenaires ou organisations de réseau potentielles (SWISSTOPSPORT, CI Sport Suisse, SWISSCOACH, Swiss Volunteer, Swiss Sports Nutrition Society, sporti{f}, Swiss Paralympic, Association suisse d'éducation physique à l'école, Association suisse des sous-officiers, Panathlon International) concernant l'art. 17 (recte 8.1) relatif aux moyens financiers et à la présentation des comptes.

Les organisations partenaires susmentionnées demandent que l'art. 8.1 relatif aux moyens financiers et à la présentation des comptes soit complété de manière à ce que, outre les conventions de prestations, une contribution de base fixe soit maintenue pour les organisations de réseau comme fondement symbolique de l'adhésion. Pour justifier leur demande, elles expliquent que la suppression de la contribution de base entraîne une dévaluation symbolique: même si le montant de la contribution précédente de CHF 2000 était supportable pour certaines organisations, il était l'expression d'une adhésion obligatoire. Sa suppression affaiblit le sentiment d'appartenance et l'égalité. Les conventions de prestations individuelles nouvellement prévues ne sont ni réglées de manière transparente ni compréhensibles.

En réponse à la question de **RMA**, **P. Wüthrich** précise, au nom des organisations partenaires, qu'elles ne retirent pas leur requête.
Ancrer des avantages pécuniaires en tant que droit d'adhésion est incompatible avec le but idéal d'une association selon le CC et est donc interdit pour une association, conformément à la loi. Le Conseil

exécutif est convaincu que la conclusion de conventions de prestations avec les organisations de réseau reste la solution la plus pertinente. Une convention de prestations prévoit, comme jusqu'à présent, une contribution pour l'exécution des tâches de base; des contributions supplémentaires peuvent être octroyées selon les éventuelles autres tâches assumées par une organisation de réseau. Il n'est toutefois pas nécessaire de l'inscrire dans les statuts.

Le **Conseil exécutif** recommande le **rejet** de la requête.

Pas de questions.

Décision:
Oui: 23 (4,98%)
Non: 439 (95,02%)
Abstentions: 14
L'assemblée rejette la requête des organisations partenaires concernant l'adaptation de l'art. 8.1 (5% de voix favorables, 14 abstentions).

Requête sur la révision des statuts
Par rapport à la version proposée par Swiss Olympic, aucun changement n'est intervenu suite au rejet de toutes les requêtes des membres. Il n'y a aucune motion d'ordre demandant un vote séparé sur une disposition modifiée. En conséquence, les personnes avec droit de vote se prononcent maintenant sur la version des statuts telle qu'elle a été envoyée avec la documentation. RMA remercie chacune et chacun pour sa collaboration à l'occasion de la procédure de requête spéciale. Le sujet de l'adhésion est chargé d'émotion et RMA comprend que, suite aux votes précédents, tou·te·s les membres ne soient pas entièrement satisfait·e·s. Toutefois, lors du vote qui suivra, il sera encore statué sur de nombreuses autres dispositions dont les adaptations sont importantes pour Swiss Olympic – par exemple, les bases nécessaires à la tenue de deux Parlements du sport seront ainsi créées.

Le **Conseil exécutif** propose au Parlement du sport d'**approuver** les statuts révisés conformément à sa requête.

Décision:
Oui: 468 (98,32%)
Non: 3 (0,63%)
Abstentions: 5 (1,05%)

L'assemblée approuve la révision des statuts à l'unanimité (98% de voix favorables, 5 abstentions).

RMA se réjouit de cette large approbation et remercie les membres présent·e·s pour ce résultat et leur confiance. Elle se réjouit que cette révision des statuts ait pu être menée de manière aussi efficace, respectueuse et constructive.

Sur la base des modifications apportées, les autres règlements seront adaptés dans la mesure nécessaire. Comme le stipule la disposition transitoire, le modèle d'adhésion et les adaptations qui y sont liées, comme les droits de vote, prendront effet au 1er janvier 2027.
La première admission de nouveaux membres en vertu du nouveau modèle d'adhésion aura lieu au plus tôt à l'occasion du Parlement du sport au 4e trimestre 2026 avec effet au 1er janvier 2027.

9. European Championships 2030 RMA, DB

RMA introduit le thème des European Championships 2030:
La Suisse a l'opportunité de réaliser un projet d'envergure pour le sport suisse, susceptible de susciter l'enthousiasme dans tout le pays, avec les European Championships 2030. L'étude de faisabilité menée montre clairement que le projet est réalisable.
Depuis le début de l'année, le comité de pilotage travaille d'arrache-pied au développement du projet. En raison de l'évolution dynamique du contexte, de nombreux thèmes ont dû être réévalués et tranchés à plusieurs reprises; l'agilité et la gestion de l'incertitude ont marqué ces travaux. Le comité de pilotage, dirigé par Daniel Bareiss, a posé des bases essentielles.
Les European Championships représentent – particulièrement en interaction avec les Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2038 – une opportunité unique pour le sport suisse. Au moins onze sports sont prévus, représentant ensemble plus de 700'000 membres et dont la visibilité sera considérablement accrue grâce à cet événement commun.
Toutefois, il est clair que le projet n'est pas gagné d'avance. Il exige un travail de grande ampleur, une communication claire et une promotion plus soutenue du format en Suisse. Pour aborder les opportunités, les défis et le processus à venir, RMA donne la parole à Daniel Bareiss.

Daniel Bareiss apporte les précisions suivantes sur les European Championships 2030:
Depuis mars 2024, le comité de pilotage (CP) travaille intensivement à l'analyse du projet. L'annulation des EC 2026 a entraîné des incertitudes, mais un rôle de médiation a pu être trouvé entre le détenteur des droits ECM et les fédérations européennes. Lors de sa séance du 9 mai 2025, le CP a décidé de procéder à une réorientation fondamentale du projet. Cette décision a été prise car, à ce moment-là, aucune solution de collaboration n'était prévisible entre le détenteur des droits, European Championships Management (ECM), et les fédérations sportives européennes (European Athletics, European Gymnastics et European Aquatics). Mais pour le CP, il a toujours été primordial qu'au moins un de ces trois sports fasse partie des European Championships 2030.
L'organisation conjointe de onze sports permet d'augmenter considérablement la portée et la visibilité de chaque discipline individuelle. En lien avec les Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2038, ce projet pourrait marquer le début d'une «décennie du sport», incluant des projets d'héritage coordonnés.

Défis

- Le financement est exigeant: CHF 130 mio de fonds publics sont nécessaires.
- Processus politique complexe à tous les niveaux (Confédération, cantons, villes).
- Il faut de la transparence, du courage et un large soutien; le sport suisse doit se présenter uni.

Processus politique et calendrier

- La Confédération, les cantons et les villes manifestent en principe un grand intérêt.
- L'année prochaine, l'accent sera mis sur l'obtention d'engagements et la clarification du financement.
- Le processus politique est délibérément mené en parallèle avec celui des JOPH 2038 afin d'exploiter les synergies – il faut éviter les situations de concurrence. C'est également le souhait de la Confédération.
- Si le financement est sécurisé d'ici fin 2026, les chances de se voir attribuer le marché par l'ECM sont très bonnes.
- L'ECM a impérativement besoin d'un hôte pour 2030; une approche hésitante augmente le risque de concurrence internationale.

Sports et programme

- L'ECM a déjà des contrats avec sept sports pour 2030 (beach-volley, canoë-kayak sprint, cyclisme, aviron, escalade sportive, tennis de table, triathlon); l'intégration de l'athlétisme et de la gymnastique est en cours de négociation.
- D'autres sports comme le basketball 3×3, l'unihockey, le badminton ou la course d'orientation – font partie de la sélection restreinte.
- Le programme sportif n'est pas encore définitif, et la Suisse dispose d'un droit de regard étendu sur sa composition.

Trois variantes ont été élaborées concernant la répartition stratégique des sites de compétition:

- Tous les sports librement attribuables dans le canton de Vaud
- Répartition entre Vaud et Bâle-Ville
- Stratégie préférée: organisation dans sept cantons. Cela permettrait une large répartition de la charge financière, offrirait un rayonnement national et présenterait des avantages politiques et une flexibilité accrue.

Sites confirmés:

- Athlétisme: Zurich
- Cyclisme sur piste: Granges
- BMX: Aigle
- Canoë-kayak sprint et aviron: Rotsee

Le budget a été validé par différentes instances, ainsi les chiffres du budget pour les onze sports reposent sur des calculs solides. Les thèmes liés à l'héritage sont pris en compte conformément au «Concept Activités physiques et sportives 2040». Mais le soutien politique pour le financement sera déterminant.

Moyens financiers pour la phase de candidature

- Déjà approuvé par le CE: CHF 170'000 pour le T4 2025
- Avec l'engagement de candidature: CHF 777'000 pour l'année 2026

Une association spécifique doit être créée pour porter la candidature:

- Membres: Swiss Olympic, Swiss Paralympic, fédérations sportives impliquées (extensible)
- Comité de l'association: présidence indépendante, et respectivement deux représentant·e·s de Swiss Olympic et des fédérations
- Conseil consultatif: implication des responsables politiques et des spécialistes
- Secrétariat: exploitation opérationnelle et focalisation sur le processus politique

Les EC 2030 sont une occasion unique de mobiliser la Suisse sur le plan sportif, politique et sociétal. Le chemin est exigeant, mais il en vaut la peine. La famille du sport est appelée à s'unir pour soutenir ce projet visionnaire.

RMA souligne que Swiss Olympic doit jouer un rôle central dans la prochaine phase, qui continuera d'être financée par Swiss Olympic. Ainsi, certains actes qualifiés ne pourront être adoptés qu'avec l'approbation de Swiss Olympic:

- Élection ou destitution du·de la président·e de l'association
- Nomination ou révocation du·de la directeur·rice
- Dépôt du dossier de candidature
- Adoption du règlement d'indemnisation

Cela s'explique par le fait que Swiss Olympic ne dispose pas de la majorité des voix au sein de l'association. Dans ce contexte, RMA annonce deux nominations réjouissantes:

Severin Moser se tient à disposition pour la présidence de l'association.

- Severin Moser est président de l'Union patronale suisse depuis 2023.

- Il a travaillé de nombreuses années dans le secteur des assurances, y compris à l'étranger, et a dirigé Allianz en Allemagne, puis en Suisse au cours des dix dernières années.
- Ancien sportif de haut niveau, il a participé aux Jeux olympiques de 1988 en tant que décathlonien.
- Il possède exactement le profil recherché.
- Une personne indépendante disposant d'une grande expérience en matière de gestion et d'économie, d'une expertise des processus politiques et d'un vaste réseau.
- Swiss Olympic proposera Severin Moser comme président de l'association.

Doris Keller est pressentie pour prendre la direction de l'association.

- Directrice du tournoi de l'UEFA Women's Euro 2025, qui a rencontré un franc succès.
- Swiss Olympic voit en elle la personnalité idéale pour donner au projet l'impulsion nécessaire.

Pas de questions

Le Conseil exécutif propose

- que le Parlement du sport prenne acte de l'étude de faisabilité;
- que l'organisation des European Championships 2030 en Suisse, incluant 11 sports, soit activement poursuivie;
- que le processus de candidature nécessaire à cet effet ainsi que le processus politique soient officiellement lancés.

Décision:
Oui: 436 (98,2%)
Non: 8 (1,8%)
Abstentions: 32

L'assemblée

- prend acte de l'étude de faisabilité;
- approuve l'objectif d'organiser les European Championships 2030 (EC 2030) en Suisse avec 11 sports (basketball 3×3, beach-volley, canoë-kayak, athlétisme, cyclisme, aviron, escalade sportive, tennis de table, triathlon, gymnastique et unihockey);
- décide que le processus de candidature ainsi que le processus politique nécessaires à cet effet doivent être lancés.

(98% de voix favorables, 32 abstentions)

Le Conseil exécutif propose

- la création d'une association dédiée à l'élaboration de la candidature;
- et l'octroi à celle-ci d'un budget de CHF 777'000 jusqu'à la décision d'attribution de la candidature.

Décision:
Oui: 440 (99,1%)
Non: 4 (0,9%)
Abstentions: 32

L'assemblée approuve (99% de voix favorables, 32 abstentions):

- la création d'une association dédiée à l'élaboration de la candidature;

- et l'octroi à celle-ci d'un budget de CHF 777'000 jusqu'à la décision d'attribution de la candidature.

Grâce à ces décisions, le travail concernant les European Championships 2030 peut se poursuivre; RMA remercie l'assemblée de sa confiance.

10. Fondation suisse pour l'encouragement du sport — RMA, PB

RMA souligne que seuls des moyens financiers suffisants permettent d'obtenir des succès sportifs durables. Le système sportif suisse bénéficie actuellement d'un soutien important de la part de divers partenaires.

Un remerciement particulier est adressé:

- aux sponsors, dont l'engagement a été récemment salué lors de la réunion des partenaires;
- à la Confédération, en particulier au ministre des Sports Martin Pfister ainsi qu'à la directrice de l'OFSPO Sandra Felix et leurs équipes;
- aux loteries Swisslos et Loterie Romande, ainsi qu'à la Fondation suisse pour l'encouragement du sport, qui constituent les principaux bailleurs de fonds.

Le Conseil de fondation de la Fondation suisse pour l'encouragement du sport examine actuellement la requête concernant les contributions de soutien annuelles pour les quatre prochaines années. La décision finale revient aux conseiller·ère·s d'État de la Conférence spécialisée des membres de gouvernements concernés par les jeux d'argent. Au vu de la collaboration positive menée jusqu'à présent, un maintien de ce soutien important est attendu.

En conclusion, la parole est donnée à Paolo Beltraminelli, président du Conseil de fondation de la Fondation suisse pour l'encouragement du sport.

Paolo Beltraminelli, président de la FSES, présente le Conseil de fondation de la FSES. Tous les quatre ans, celui-ci doit soumettre à la CSJA une demande pour la promotion du sport au niveau national. La fondation conclut des conventions de prestations de quatre ans avec les destinataires et assure le contrôle de leur mise en œuvre.
Depuis 2023, la FSES verse chaque année à Swiss Olympic, à l'ASF et à la SIHF une contribution de base fixe pour la promotion du sport au niveau national. Swiss Olympic reverse plus de 50% de ce montant aux fédérations sportives nationales. Des fonds supplémentaires sont disponibles pour des domaines de promotion spécifiques. Le montant de cette enveloppe dépend du bénéfice annuel net de la Loterie Romande et de Swisslos. Les fonds pour les domaines de promotion spécifiques ne sont versés que sur demande de Swiss Olympic. Les fonds non utilisés restent à la fondation et demeurent à la disposition de Swiss Olympic pour les années suivantes.
Paolo Beltraminelli détaille ensuite la procédure de demande pour les fonds de promotion du sport. Une décision de la CSJA est attendue pour juin 2026.

Swiss Olympic a demandé l'octroi de CHF 5 mio par an de 2027 à 2038 pour les Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2038. La CSJA se prononcera sur cette requête de création de fonds le 24 novembre 2025. Ce montant sera imputé à la promotion du sport au niveau national. Paolo Beltraminelli avertit que des interventions politiques au niveau national contre les jeux d'argent pourraient – si elles obtenaient une majorité – entraîner une baisse importante des bénéfices nets de la Loterie Romande et de Swisslos. Au sein de la CSJA, toute décision requiert la majorité des cantons de Swisslos ainsi que la majorité des cantons de la Loterie Romande (double majorité).

Paolo Beltraminelli remet à Ruth Metzler-Arnold un chèque symbolique d'un montant de CHF 62'311'511.

11. Honneurs RWS

Ruth Wipfli-Steinegger rend hommage à Cornel Hollenstein pour ses mérites exceptionnels. Elle revient sur son parcours et souligne ses contributions majeures en faveur du sport suisse:

- Développement du programme J+S
- Mise en place et développement de Tous les talents à Tenero
- Introduction des Swiss Olympic Talent Cards
- Lancement du cadre conceptuel FTEM
- Développement des actuelles conventions de prestations avec les fédérations

Le Conseil exécutif propose de nommer Cornel Hollenstein membre d'honneur.

Décision:
L'assemblée, sous une standing ovation, nomme Cornel Hollenstein membre d'honneur de Swiss Olympic.

12. Informations sur le modèle de promotion des fédérations RMA, RS

RMA expose le contexte et les points clés du nouveau modèle de promotion des fédérations en citant deux raisons principales pour ce nouveau développement:

1. Élargissement des tâches des fédérations sportives: outre le sport d'élite, l'accent est mis désormais sur le sport de masse et les thèmes sociopolitiques.
2. Exigences des principaux bailleurs de fonds (notamment la Confédération): suite aux Protocoles de Macolin, une révision fondamentale a été exigée, incluant la prise en compte de critères éthiques.

Le nouveau modèle a été élaboré sur une période de deux ans, en collaboration avec les fédérations, l'OFSPO et la Fondation suisse pour l'encouragement du sport. Les objectifs étaient notamment un plus grand professionnalisme, une plus grande autonomie des fédérations, la prise en compte des nouvelles exigences et le maintien d'une priorité claire pour la promotion du sport de performance. RMA souligne que Swiss Olympic redistribue aux fédérations l'intégralité des moyens financiers dont elle dispose pour leur promotion, mais pas plus que ce qu'elle perçoit elle-même. C'est pourquoi le nouveau modèle calcule systématiquement les contributions aux fédérations en fonction des fonds effectivement disponibles.

RMA remercie les membres présent·e·s pour leur collaboration et leur engagement dans ce processus.

RS détaille la structure du nouveau modèle, qui s'articule autour de trois domaines de promotion:

- Tâches de base (20%)
- Sport (70%)
- Développement (10%)

Tous les quatre ans – après les Jeux Olympiques d'été – une évaluation complète de toutes les fédérations est effectuée. Celle-ci détermine le montant des contributions d'encouragement pour le prochain cycle quadriennal de conventions de prestations. Les fédérations sont classées en deux catégories: les Basic Accounts (contributions forfaitaires d'environ CHF 30'000 à CHF 200'000, probablement deux tiers des fédérations) et les Key Accounts (contributions individuelles supérieures à CHF 200'000, probablement un tiers des fédérations).

Mise en œuvre et phase transitoire

- Lancement d'une évaluation pilote (fourniture des données dès maintenant; résultats pour les Basic Accounts au printemps, pour les Key Accounts d'ici l'été 2026)
- Sur la base des enseignements tirés, le modèle sera révisé en 2026
- Répercussions financières limitées durant la période transitoire 2027-2028 pour garantir la sécurité de la planification
- Introduction complète à partir du 1er janvier 2029

Les années de transition s'aligneront sur le niveau de promotion actuel afin de continuer à garantir une grande sécurité de planification.

Principales nouveautés

- Suppression des «enveloppes» actuelles au profit d'une utilisation flexible des fonds.
- Réduction des contrôles généraux des moyens financiers au profit de contrôles ciblés.
- Création d'un nouveau budget destiné à encourager l'innovation.
- Renforcement des tâches de base pour répondre aux exigences croissantes imposées aux secrétariats des fédérations.
- Allègement de la pression liée aux performances sur les athlètes, car les contributions dépendent moins des résultats.

RS explique la suite de la procédure et remercie, au nom de Swiss Olympic, toutes les fédérations et les équipes internes impliquées pour leur collaboration et leur travail considérable. Ce modèle est considéré comme une étape importante vers une promotion du sport suisse moderne, durable et porteuse d'avenir.

Pas de questions.

13. Informations Swiss Olympic

13.1 Situation actuelle du programme d'allègement budgétaire 2027

RMA résume la situation comme suit: en septembre, le Conseil fédéral a transmis au Parlement le programme d'allègement budgétaire 2027. Le sport suisse serait considérablement affecté, notamment par les suppressions prévues suivantes:

- CHF 10 mio de cotisations d'utilisation CISIN
- CHF 2,5 mio de contributions aux investissements CISIN
- CHF 5 mio pour les événements sportifs internationaux récurrents

Un autre point critique concerne la modification prévue de la loi sur les subventions. Selon ce projet, les aides financières publiques ne devraient plus dépasser 50% des coûts totaux d'un projet, en cumulant les contributions de la Confédération, des cantons et des communes. Cela représenterait un changement de système fondamental, entraînant des conséquences majeures et une insécurité juridique pour le sport suisse. Toutefois, cette adaptation a été largement critiquée lors des auditions. RMA a bon espoir que la modification de la loi sur les subventions soit renvoyée au Conseil fédéral et ne soit pas discutée plus avant dans le cadre du Programme d'allègement budgétaire 2027.

Swiss Olympic a déjà entrepris de nombreuses initiatives pour contribuer à la formation de l'opinion politique:

- Participation à trois auditions parlementaires (en partie avec des représentants de fédérations, merci à Fabio Corti, FSG, et Walter Reusser, Swiss Ski, pour leur présence respective)
- Échange avec l'intergroupe parlementaire Sport
- Lettre à la Commission des finances du Conseil des États
- Nombreux entretiens avec différent·e·s parlementaires

Plusieurs commissions parlementaires ont exprimé un avis critique sur ce programme d'allègement et ont rédigé des co-rapports en ce sens. Actuellement, la Commission des finances prépare le dossier en vue de son traitement lors de la session d'hiver du Conseil des États.

Évaluation de la situation

- Le sport peut continuer à compter sur un large soutien politique.
- Swiss Olympic s'est prononcée contre la mise en concurrence des différents domaines sportifs et a souligné l'importance tant des cotisations CISIN que des grandes manifestations sportives récurrentes.

- L'importance des cotisations d'utilisation CISIN et des grandes manifestations sportives internationales récurrentes pour les fédérations et le système sportif suisse a été bien comprise. RMLA remercie également les représentant·e·s des fédérations pour leurs excellentes interventions dans les médias.
- Nous avons montré à la CSEC-N que le sport accomplit beaucoup plus qu'auparavant grâce à Swiss Olympic, par exemple dans le domaine de l'éthique et des questions sociopolitiques.
- La principale difficulté réside dans la volonté des partis politiques à renégocier le programme d'allègement budgétaire. Si tel est le cas, le sport a de bonnes chances d'éviter certaines coupes, d'autant plus qu'elles ne représentent que 0,3% de l'effort total d'économie du programme d'allègement budgétaire. Toutefois, les CHF 10 mio de cotisations d'utilisation CISIN constituent environ un tiers des contributions totales de la Confédération à la promotion des fédérations.
- L'issue des débats reste incertaine, car des discussions politiques de grande ampleur sont attendues.

Swiss Olympic entend profiter des débats parlementaires à venir pour communiquer clairement sur les répercussions qu'aurait la suppression de ces contributions.

13.2 Situation actuelle des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2038

RWS fait le point sur l'état actuel du projet Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2038 (JOPH). La phase de dialogue privilégié avec le CIO est en cours. L'association JOPH 2038 a jusqu'en 2027 pour approfondir le concept des Jeux Olympiques et Paralympiques en Suisse avec toutes les parties prenantes concernées, au premier rang desquelles la Confédération, les villes hôtes prévues et les cantons. L'objectif est d'obtenir, espérons-le, l'attribution officielle de l'événement par le CIO lors de son congrès au début de l'été 2027.
L'association a remis un rapport complet à l'OFSPO et travaille en étroite collaboration avec le conseiller fédéral Martin Pfister et l'OFSPO. Des consultations sont actuellement en cours concernant les garanties exigées par la Confédération vis-à-vis du CIO, ainsi que l'élaboration du contrat d'hôte entre la Confédération, Swiss Olympic et l'association.
Au niveau cantonal et communal, les coûts liés aux villes hôtes prévues (sites de compétition) ont été recensés et les demandes de financement correspondantes ont été déposées. Les confirmations de la part des villes hôtes sont attendues d'ici la fin novembre 2025. Le modèle décentralisé reste inchangé et bénéficie d'un large soutien des cantons, des communes et des milieux économiques. RWS fait référence à une consultation populaire concernant l'organisation de Jeux Olympiques et Paralympiques d'été à Munich, dont les résultats se sont révélés très positifs, malgré un contexte financier tendu. Cet exemple illustre l'attractivité persistante des Jeux Olympiques et Paralympiques et constitue un signal encourageant pour le projet Switzerland 2038.

Principaux défis:

1. Processus politique: décision du Conseil fédéral sur le lancement de la procédure parlementaire en juin 2026; décision du Parlement d'ici fin 2026; soumission du dossier complet au CIO d'ici février 2027; attribution potentielle en avril/mai 2027.
   Si le Parlement décide de soumettre l'arrêté de principe et de planification de la Confédération au référendum facultatif et qu'une votation populaire doit avoir lieu, celle-ci se tiendrait, selon l'état actuel des choses, au plus tôt en février 2028, c'est-à-dire après la phase officielle du dialogue privilégié.
2. Garanties financières: CHF 200 mio sont nécessaires. Malgré un large soutien, les incertitudes géopolitiques actuelles (notamment les droits de douane de l'administration Trump, les négociations avec l'UE) compliquent l'obtention d'engagements fermes. Un résultat est attendu pour le printemps 2026.
3. Délais impératifs: les garanties relatives aux capacités hôtelières, aux autorisations d'entrée sur le territoire, etc. doivent être impérativement fournies dans les délais impartis.

L'association est également confortée par les résultats préliminaires de l'analyse de la valeur ajoutée réalisée pour ces Jeux Olympiques et Paralympiques. Les premières conclusions indiquent que les JOPH auraient des retombées très positives, tant en matière de création de valeur économique que de recettes fiscales. Les jeux généreraient des avantages économiques et fiscaux considérables. L'association mise sur le soutien du sport suisse pour renforcer l'enthousiasme et l'adhésion au sein de la population.

En conclusion, des remerciements sont adressés au CEO Frédéric Favre, à Swiss Olympic, à l'OFSPO, à Denis Oswald du CIO et à l'ensemble des parties prenantes.

13.3 Situation actuelle de Swiss Olympic/Swiss Paralympic

RMA informe que Swiss Olympic et Swiss Paralympic ont mandaté conjointement le cabinet verbandsberatung.ch (sous la direction de Hans Lichtsteiner) pour réaliser une étude de faisabilité. L'objectif était d'évaluer la pertinence et la possibilité d'une fusion entre les deux organisations. Les résultats montrent qu'une fusion entre Swiss Paralympic – responsable de l'envoi d'une délégation aux Jeux paralympiques ainsi qu'aux championnats du monde et d'Europe – et Swiss Olympic n'est pertinente que si, dans un deuxième temps, une fusion plus fondamentale entre le sport-handicap et le sport valide est également envisagée. Les instances stratégiques, le CE ainsi que l'ASP, PluSport et Swiss Paralympic ont décidé d'examiner de manière approfondie cette fusion globale. Il s'agit de déterminer, en collaboration avec toutes les parties prenantes concernées, s'il existe une volonté de fusion et comment et dans quelles conditions celle-ci pourrait être mise en œuvre. Nous y voyons un potentiel positif pour l'ensemble du système sportif suisse. Il va de soi qu'une fusion ne doit entraîner aucun inconvénient financier ou sportif ni pour les fédérations sportives nationales ni pour les organisations de sport-handicap. Là encore, la société verbandsberatung.ch a été chargée de mener les investigations nécessaires. L'objectif est d'intégrer les résultats dans le processus stratégique de Swiss Olympic.

Christof Baer ajoute que c'est dans cette optique que le projet de suivi UNITY a été lancé, avec un démarrage prévu en novembre 2025. Un groupe de projet largement soutenu (sport valide, parasport, Swiss Olympic, CSP, OFSPO, etc.) doit entre autres clarifier les questions suivantes:

- Conditions et principes directeurs pour une meilleure inclusion au sein du système sportif suisse
- Conditions nécessaires à un engagement commun
- Options pour les structures futures

Le processus est participatif et implique la participation active des fédérations de sport valide et d'autres acteur·rice·s. Une base commune doit être élaborée d'ici le Parlement du sport de l'automne 2026, avec un rapport intermédiaire au printemps. En cas d'approbation, un plan de mise en œuvre sera établi; à défaut d'un engagement clair, le projet prendra fin.

UNITY se veut un processus de clarification. L'objectif est de bâtir une relation de confiance, de dégager des positions communes et de développer des solutions stables. UNITY prône une réflexion collective, non pas dans le sens d'un nivellement par le bas, mais dans celui d'une coexistence, d'une liberté de choix, où la spécialisation est respectée et l'inclusion renforcée.

RMA remercie CB pour sa fructueuse collaboration.

13.4 Situation actuelle de la Promotion des activités physiques et sportives 2040

RMA informe que l'OFSPO et Swiss Olympic mènent pour la première fois ensemble et sur un pied d'égalité un projet stratégique d'envergure pour le développement de la promotion des activités physiques et sportives en Suisse. Le projet englobe l'ensemble des activités physiques et sportives, au-delà du seul

sport organisé de droit privé, et marque une collaboration inédite par son intensité entre la Confédération et Swiss Olympic.

RS ajoute qu'après le lancement lors du Forum Swiss Olympic en mai 2025, huit groupes de travail ont été constitués. Ils réunissent environ 80 représentant·e·s du sport, de l'activité physique, de la Confédération, des cantons, des milieux économiques, scientifiques et sociaux. Les travaux de ces groupes s'achèveront pour l'essentiel en novembre. Du 5 au 9 janvier 2026, une semaine de consultation sera organisée afin de présenter les résultats et de recueillir des retours. Ces retours seront intégrés dans la version finale, qui devrait être approuvée fin janvier 2026 par les organes de direction stratégiques de l'OFSPO et de Swiss Olympic. Une fois approuvé, le projet servira de cadre d'orientation commun aux deux organisations.

Sandra Felix exprime sa gratitude pour cette précieuse collaboration.
Sur la base du projet, l'OFSPO rédige un rapport à l'intention du Conseil fédéral, lequel devrait idéalement être traité par ce dernier durant l'été.
Parallèlement, l'OFSPO poursuit ses travaux stratégiques, tout comme Swiss Olympic, en mettant l'accent sur la clarification des rôles des deux organisations.
Elle détaille les livrables:

1. Dans le bloc «Objectifs stratégiques», trois chapitres mettent en lumière la manière dont la promotion des activités physiques et sportives s'inscrit aujourd'hui et les changements auxquels il faut s'attendre à l'avenir.
2. Dans le bloc «Orientation opérationnelle» sont mentionnés les domaines d'action et les axes de mise en œuvre prioritaires particulièrement importants pour la réalisation des objectifs.
3. Enfin, une description des leviers permettant d'atteindre et de piloter les objectifs fixés est nécessaire.

Les résultats fourniront des arguments solides pour démontrer la valeur des activités physiques et sportives pour la société. L'objectif est de rendre visible le fait que les moyens financiers investis dans ce domaine sont rentables à bien des égards.

RS remercie S. Felix pour sa précieuse collaboration.

13.5 Situation actuelle de la stratégie de Swiss Olympic

RS renvoie au projet Promotion des activités physiques et sportives 2040, mentionné précédemment, qui fournit un cadre d'orientation pour l'examen et le développement de la stratégie de Swiss Olympic. Compte tenu des nombreux nouveaux enjeux apparus ces dernières années, notamment les conséquences de la COVID, le nouveau modèle de promotion des fédérations, le standard de la branche et les exigences supplémentaires en matière de politique sociale et sportive, les organisations sont soumises à une forte pression. De plus, l'incertitude persiste quant au financement futur du sport suisse.

Il est donc essentiel de se concentrer sur les thèmes centraux afin d'utiliser les ressources disponibles de manière efficace et tournée vers l'avenir. Le processus stratégique à venir doit définir des priorités et des rôles clairs et se poursuivra après la finalisation du rapport sur la promotion des activités physiques et sportives 2040. Les organisations membres seront activement impliquées.

Le processus stratégique a également des conséquences sur la structure interne. Un processus de développement organisationnel sera mis en place dans le but de positionner Swiss Olympic de manière optimale à partir de 2027 pour la mise en œuvre de la stratégie affinée. Swiss Olympic s'attend à une année décisive et déterminante.

L'objectif est d'être en mesure, à partir de 2027, de mettre en œuvre efficacement la stratégie développée.

13.6 Situation actuelle du Digital Exchange Space

Pascal Jenny présente le projet du Parc olympique suisse (SOP). Il ne s'agit pas d'un projet d'infrastructure, mais d'un projet stratégique – conçu par et pour les personnes, s'appuyant sur les connaissances de l'expérience quotidienne des fédérations sportives. Ce projet sert de modèle pour d'autres projets de coopération.
Le comité de pilotage salue vivement l'approche structurée et évaluée de l'équipe de projet. Les points clés des objectifs de la stratégie numérique ont été adoptés. Le degré de maturité numérique des fédérations a été évalué. À cet égard, PJ remercie les fédérations pour leur engagement. Le résultat de l'étude est sans appel: le niveau est faible, c'est pourquoi le sport veut et doit rattraper son retard. Le système et les thèmes sont complexes. PJ souligne la forte volonté de coopération, qu'il juge très réjouissante. Il appartient désormais à Swiss Olympic de faire avancer le dossier. Dans le cadre du budget, le Parlement du sport a donc approuvé de nouveaux investissements afin que le projet Digital Exchange Space (DES) puisse être poursuivi. Swiss Olympic assume la responsabilité et met à disposition les ressources et le personnel nécessaires à la poursuite de la mise en œuvre. Le 1er décembre 2025, Annika Pettersson rejoindra la direction en tant que nouvelle membre et nouvelle responsable de l'innovation et de la numérisation. Avec Bruno Bosshard, elle assumera la responsabilité de faire avancer le DES avec les fédérations. Bien que gagner en maturité numérique et articuler ensemble les thématiques clés (p. ex., Sport ID, consolidation des données) ne garantisse pas le succès, cela constitue une base solide pour envisager l'avenir avec plus de réussite. À moyen terme, l'investissement dans le SOP devra impérativement générer des économies de coûts (p. ex. suppression des doublons, exploitation de synergies au sein des fédérations).
PJ remercie les fédérations et l'équipe opérationnelle autour de Ralph Stöckli pour leur soutien.

13.7 Divers

RMA informe sur l'initiative SSR:

Le 8 mars 2026, les citoyen·ne·s se prononceront sur l'initiative SSR.
L'initiative demande l'abaissement de la redevance pour la radio et la télévision à CHF 200 par an. La SSR devrait alors réduire considérablement ses coûts, ce qui entraînerait également des ajustements dans sa programmation. Cela signifierait probablement un affaiblissement de la diversité et de la qualité des médias en Suisse, ainsi qu'un affaiblissement de la contribution de la SSR à la cohésion nationale. En effet, l'initiative empêcherait de manière décisive la SSR de promouvoir la compréhension mutuelle en Suisse, avec ses régions et sa diversité, et de protéger notre démocratie des fake news et de la désinformation.

Le sport serait directement touché par une telle réduction de la redevance, il s'agit donc également de savoir si le sport suisse aura encore une tribune médiatique à l'avenir. Nous associons tous de grands moments de sport riches en émotion aux retransmissions de la SSR: l'Euro féminin en Suisse, les médailles d'or de Marco Odermatt ou les finales de la Fête fédérale de lutte suisse.

La SSR diffuse en moyenne près de 9000 heures de sport en direct par an – une trentaine de sports différents sont régulièrement retransmis en direct à la télévision, en livestream et à la radio. Plus de la moitié de ce temps d'antenne est consacré à des sports qui ne sont pas sous les feux des projecteurs médiatiques. C'est unique en Europe. Avec un budget réduit de moitié, cela ne serait plus possible. Ainsi, il faudrait suivre le Tour de France sur des chaînes étrangères qui ne mettent pas l'accent sur les athlètes suisses.

La SSR est par ailleurs un partenaire important en matière de production et de reportage. De plus, les productions de haute qualité de la SSR sont un argument de poids pour l'organisation de nombreux championnats du monde et d'Europe en Suisse. Le sport dépend de sa visibilité. Si celle-ci est limitée à la télévision en clair, on perdrait le public, les sponsors et, surtout, la relève. De nombreux événements sportifs majeurs, récurrents ou ponctuels, dépendent de la SSR. L'acceptation de l'initiative plongerait ces événements dans un avenir plus qu'incertain.

Swiss Olympic a décidé, en collaboration avec Swiss Top Sport, de s'engager dans la campagne de votation au sein d'un comité du sport. Au sein du comité national «Non à l'initiative contre la SSR», Swiss Olympic représente la voix du sport, notamment lors de la conférence de presse prévue début décembre pour lancer la campagne de votation. Swiss Olympic prévoit également une conférence de presse avec le comité du sport, probablement à la mi-décembre.
«Notre» campagne est une campagne numérique et nous sommes actuellement en train de finaliser les mesures. Ce «nous» désigne une équipe opérationnelle composée de représentant·e·s de Swiss Top Sport, de l'agence de campagne, de certaines fédérations et de Swiss Olympic.

Le site web de la campagne sera lancé peu avant la conférence de presse prévue. Il présentera les arguments contre l'initiative, le comité du sport, la possibilité de s'inscrire comme «supporter» et de s'engager en tant que témoin avec une photo et un message, ou encore de partager directement ce message sur les réseaux sociaux. Au cours des deux à trois prochaines semaines, une «boîte à outils» sera mise à disposition, contenant des arguments, des exemples de mailings aux membres ou encore un bref guide sur l'utilisation des contenus sur les réseaux sociaux.

Dans cette campagne de votation, nous avons besoin de l'union des forces et des voix du sport. Le défi est de taille, le temps est compté jusqu'au 8 mars 2026, et c'est pourquoi il est crucial que les membres soient informé·e·s par les fédérations sportives de l'importance de cette votation pour le sport et, surtout, qu'ils soient mobilisés pour glisser un NON dans l'urne le 8 mars 2026 en faveur du sport!

RMA fournit également des informations sur le processus d'élection de remplacement de Ruth Wipfli Steinegger, avec les dates correspondantes. En raison de la limite d'âge au sein du CE, le mandat de Ruth Wipfli Steinegger prend fin et une élection de remplacement aura lieu l'année prochaine pour pourvoir son siège. Les organisations membres recevront la documentation officielle pour le dépôt des candidatures au cours de l'été 2026. Les candidatures peuvent être déposées jusqu'au 20 septembre 2026. L'élection de remplacement aura lieu dans le cadre du Parlement du sport le 20 novembre 2026.

14. Divers

Aucune intervention.

RMA remercie ses collègues du CE, les collaborateur·rice·s de Swiss Olympic et de la direction ainsi que les organisateur·rice·s de l'événement.

RWS remercie RMA pour son immense engagement en faveur du sport suisse au cours de sa première année d'exercice en tant que présidente de Swiss Olympic.

RMA lève la séance à 19 h 00.

Ittigen, le 14 novembre 2025
Swiss Olympic

Ruth Metzler-Arnold
Présidente

Christine Schelker
Responsable de l'état-major de direction /
Secrétaire du CE

Annexe 1: Fédérations membres présentes

- Aéro-Club de Suisse
- Auto Sport Suisse
- U.C. suisses
- Cricket Switzerland
- Association Fédérale de tir à l'arbalète
- Eidgenössischer Hornusserverband
- Association fédérale de lutte suisse
- CI Sport suisse
- Jungwacht Blauring Schweiz
- Association suisse des cadets
- Amis de la nature Suisse
- Panathlon Suisse et Principauté du Liechtenstein
- Pentathlon Suisse
- Mouvement scout de Suisse
- PluSport Sport Handicap Suisse
- Club Alpin Suisse
- Association suisse des paraplégiques
- Fédération Suisse de Rugby
- Fédération sportive suisse de tir
- Fédération suisse de tir à la corde
- Fédération Suisse de Sports Subaquatiques
- Schweizer Wasserfahrverband
- Société Suisse de Sauvetage
- Fédération Suisse d'Haltérophilie Amateur
- Fédération Suisse de Billard
- Fédération Suisse du Sport Boules
- Fédération Suisse du Casting
- Fédération Suisse d'Eisstock
- Association Suisse de Football
- Fédération Suisse de Handball
- Fédération Suisse de Vol Libre
- Fédération Suisse de Inline Hockey
- Fédération Suisse de Judo et Ju-Jitsu
- Swiss Kickboxing Federation
- Fédération Suisse des Sociétés d'Aviron
- Fédération Suisse des Échecs
- Association Suisse des Quilleurs Sportifs
- Fédération suisse de gymnastique
- Association suisse des sous-officiers
- Association suisse d'éducation physique à l'école
- Special Olympics Switzerland
- Sport & Exercise Medicine Switzerland
- Union sportive suisse
- sporti{f}
- swiss active
- Swiss American Football
- Swiss Aquatics
- Swiss Association of Sport Psychology
- Swiss Athletics
- swiss badminton
- Swiss Baseball and Softball Federation
- Swiss Basketball
- Swiss Canoe
- Swiss Coach
- Swiss Cycling
- Fédération Suisse de Danse Sportive
- Swiss Fencing
- Swiss Golf
- Swiss Hockey
- Swiss Ice Hockey Federation
- Swiss Ice Skating
- Swiss Karate Federation
- Swiss Lacrosse
- Swiss Minigolf
- Swiss Moto
- Swiss Olympians
- Swiss Orienteering
- Swiss Paralympic Committee
- Swiss Pétanque
- Swiss Pole & Aerial Sports Federation
- Swiss Sailing
- Swiss Skate
- Swiss Slackline
- Swiss Sliding
- Swiss Sport Managers
- Swiss Sports Nutrition Society
- SWISS SQUASH – Association suisse de squash
- Swiss Streethockey
- Swiss Surfing
- Swiss Table Tennis
- Swiss Taekwondo
- Swiss Tchoukball
- Swiss Tennis
- Swiss Triathlon
- Swiss Unihockey
- Swiss University Sports
- Swiss Volley
- Swiss Volunteers
- Swiss Wrestling Federation
- Swiss Wushu Federation
- SwissArchery Association
- SwissBoxing
- SWISSCURLING ASSOCIATION
- Swiss-Ski
- SwissTopSport
- Boog Gregor (représentant des entraîneur·e·s)
- Jud Isabel (représentante des entraîneur·e·s)
- Meier Simon (représentant des entraîneur·e·s)
- Oswald Denis (membre du CIO)
- Schelling Florence (représentante des athlètes)
- Schwarz-van Berkel Benoît (représentant des athlètes)

Annexe 2: Membres excusé·e·s

- Institut pour le management des associations (VMI)
- Association Suisse de Force Athlétique
- Procap Suisse
- Suisse Rando
- Fédération suisse de boccia
- Schweizerischer Firmen- und Freizeitsportverband
- Association Sportive Suisse des Pontonniers
- Union sportive suisse des transports publics
- Fédération suisse des écoles de cirque
- Association suisse de physiothérapie du sport
- Fédération Suisse de Ski nautique et Wake
- Fondation IdéeSport
- Swiss Breaking Federation
- Swiss Cheer Association
- Swiss Deaf Sport
- Swiss Disc Sports Association
- Swiss Equestrian
- Swiss Muaythai League
- swiss skateboard
- Swiss Tablesoccer Federation
- Association des fournisseurs suisses d'articles de sport (SPAF)

- Bonzon Perrine (représentante des entraîneur·e·s)
- Frei Heinz (représentant des athlètes)
- Götz Andreas (représentant des entraîneur·e·s)
- Infantino Gianni (membre du CIO)
- Jaquet Sabrina (représentante des athlètes)
- Klingler Petra (représentante des athlètes)

Annexe 3: discours de bienvenue de la présidente

Cher·ère·s président·e·s,
Cher·ère·s délégué·e·s des fédérations sportives nationales et des organisations partenaires,
Cher·ère·s membres de la Commission des athlètes de Swiss Olympic,
Cher·ère·s membres de la Commission des coachs de Swiss Olympic,
Cher·ère·s membres d'honneur de Swiss Olympic,
Chère famille du sport,

Bienvenue à la 29e assemblée du Parlement du sport 2025. Je me réjouis de votre présence, et de participer à mon premier Parlement du sport en tant que présidente de Swiss Olympic.

Je tiens à saluer tout particulièrement les invité·e·s suivant·e·s:

- Notre membre du CIO, Denis Oswald
- Paolo Beltraminelli, le président du conseil de fondation de la Fondation suisse pour l'encouragement du sport
- Les membres du conseil de fondation de la Fondation suisse pour l'encouragement du sport Susy Schär, Nicolas Imhof et Markus Wolf
- Ainsi que sa directrice Dora Andres
- Le vice-président de Swisslos et conseiller aux États Benedikt Würth, ainsi que le vice-président de la Loterie Romande, Yann Barth, qui nous rejoindront plus tard.
- Je salue également la directrice de l'Office fédéral du sport, Sandra Felix, ainsi que ses collègues de la direction de l'office, Bixio Caprara et Stefan Leutwyler.
- Les représentants de l'Intergroupe parlementaire Sport, le CN Roland Rino Büchel, le CN Benjamin Roduit ainsi que la CN Andrea Zryd
- Patrik Baumer, le président de la Conférence des répondantes et répondants cantonaux du sport CRCS
- Linus Schärer, le directeur de la Conférence des répondantes et répondants cantonaux du sport CRCS
- Marco Mudry, commandant du centre de compétences Sport
- La présidente du Tribunal du sport Raphaëlle Favre Schnyder ainsi que Yann Hafner, le directeur du Tribunal du sport
- Le président de Swiss Sport Integrity, Ulrich Kurmann ainsi que le directeur de SSI, Ernst König.

Tout d'abord, quelques remarques d'ordre organisationnel:

- Le Parlement du sport sera traduit simultanément en français. La traduction est disponible sur le canal 1 au moyen des écouteurs.
- Je remercie chaleureusement Christiane Vauthier et Jean-Pierre Lüthi pour leurs services de traduction.

Cette année encore, le sport suisse a montré toute la force qui l'anime. Ce sont avant tout nos sportives et nos sportifs qui nous ont fait vibrer:

Ditaji Kambundji – Championne du monde du 100 m haies!
Marlen Reusser – Championne du monde de cyclisme en contre-la-montre!
Noé Seifert – Médaille de bronze aux championnats du monde de gymnastique artistique!
Noè Ponti – Deux médailles d'argent aux championnats du monde de natation!

Deux championnes du monde, un double médaillé d'argent et un médaillé de bronze dans les sports mondiaux que sont l'athlétisme, le cyclisme, la natation et la gymnastique artistique: il y a quelques années encore, un tel scénario était presque impensable. La liste des succès sportifs suisses de l'année dernière est pratiquement infinie.
Ce sont près de 200 médaillé·e·s aux championnats du monde et d'Europe qui ont ainsi participé début octobre à la réception sportive organisée par le ministre des sports Martin Pfister au Palais fédéral.

Le roi de la lutte Armon Orlik était présent, tout comme la championne du monde de skicross Fanny Smith, le champion du monde de ski alpin Franjo Von Allmen ou l'équipe nationale de minigolf qui a brillé aux championnats du monde.

Avec Catherine Debrunner et Marcel Hug, nous avons de grandes figures de proue dans le parasport. Les athlètes suisses ont également brillé dans des sports d'équipe non olympiques lors des Jeux mondiaux.

Une fois de plus, nous constatons qu'aucun autre pays de la taille de la Suisse ne produit autant de champion·ne·s dans autant de sports différents. Ces succès symbolisent l'évolution qu'a connue le sport suisse, tant dans le sport de masse que dans le sport d'élite.

Cependant, il n'y a pas que les athlètes qui sont en mouvement, tout ce qui les entoure est également en pleine évolution. Nos athlètes accompli·e·s sont une source d'inspiration pour nous tous.

Mais les mutations sociétales imposent au sport des exigences auxquelles nous devons répondre.

Des zones de tension sont également apparues. Pas nécessairement pour les sportif·ve·s eux-mêmes, mais pour notre promotion du sport et pour les organisations sportives.

Les économies prévues par la Confédération dans le domaine de la promotion du sport risquent de déséquilibrer le mécanisme dans lequel s'engrènent avec précision les rouages que sont la Confédération, l'armée, les cantons, les communes, les fédérations sportives, les clubs, le secteur privé, les établissements de formation, les titulaires de l'autorité parentale, etc.

Je suis donc très heureuse que l'engagement commun du monde du sport, de la base au sommet, ait permis au programme Jeunesse + Sport de bénéficier de moyens financiers supplémentaires pour les années à venir et d'éviter toute réduction des subventions. Je reviendrai plus tard sur les différents points du programme d'allègement budgétaire de la Confédération.

Je me contenterai donc de dire ceci: si les organisations sportives doivent consacrer des ressources à de nouvelles tâches tout en continuant à permettre la réalisation de performances de haut niveau dans le sport d'élite et à créer de bonnes conditions pour le sport de masse, elles ont besoin des moyens financiers correspondants. Nous le savons toutes et tous.

Le soutien aux athlètes doit être une priorité. Les athlètes et leurs entraîneur·e·s ont besoin d'un environnement qui allie performances de haut niveau et durabilité.
Cependant, les fédérations, les clubs et les organisations méritent également des conditions équitables, sinon nous risquons d'épuiser nos fonctionnaires.
Compte tenu de nos structures établies et de l'importance du bénévolat, c'est une situation que nous

ne pouvons pas nous permettre et que nous ne voulons pas accepter. C'est pourquoi **nous aurons besoin de suffisamment de fonds à l'avenir également.**

De nos jours, il n'est pas évident d'obtenir ces fonds. Heureusement, nous avons suffisamment d'arguments. Le sport a beaucoup à offrir.

Car investir dans le sport, c'est investir dans l'avenir, et nous devons sans cesse le souligner auprès de nos bailleurs de fonds. En effet,

1. dans une société en mutation et de plus en plus individualiste, le sport et les clubs sportifs nous apportent un soutien. Ce sont des lieux qui rassemblent les gens. Le bénévolat est porteur de sens, loin du mercantilisme, au cœur de la communauté.

2. Le sport est l'un des meilleurs moteurs d'intégration. Cela vaut non seulement pour le football, mais aussi pour les sports moins populaires: en mai, j'ai assisté au championnat suisse de lutte.

   Dans les meilleurs clubs de lutte de Suisse, dont la plupart ne sont pas situés dans des agglomérations urbaines, de nombreuses personnes, en particulier des jeunes issus de l'immigration, trouvent leur place. Je suis profondément impressionnée par le travail d'intégration accompli par les entraîneur·e·s et les responsables des clubs – c'est une tâche très exigeante!

3. Le sport crée un équilibre dans notre monde de plus en plus numérique et permet une activité physique réelle ainsi que des rencontres directes.

Obtenir les moyens financiers nécessaires pour accomplir des tâches toujours plus vastes représente un défi de taille.

Il y en a un autre:
Autrefois, remporter une médaille signifiait que tous les objectifs étaient atteints. Mais aujourd'hui, une **médaille** ne doit pas seulement briller de mille feux, qu'elle soit en or, en argent ou en bronze: elle doit aussi **briller pour sa durabilité**. Elle doit être obtenue dans un environnement équitable et inclusif, qui offre l'égalité des chances, qui respecte la dignité humaine à tout moment et qui fait preuve de responsabilité à l'égard de nos ressources limitées:
notre planète, notre énergie, notre portefeuille. Les femmes doivent également être davantage impliquées, que ce soit sur le terrain ou dans les instances dirigeantes.

Pour beaucoup, cela semble excessif. Mais soyons honnêtes: «C'est pourtant bien normal!»
Nous voulons un sport qui se définisse par des qualités telles que l'équité, la participation et la communauté. Non pas parce que quelqu'un nous l'impose, mais parce que nous le voulons et que nous pensons que c'est juste.

Il est clair que nous ne sommes pas encore au niveau souhaité dans ce domaine. Nous avons connaissance de suspensions, de manquements, de nombreux signalements auprès du service de signalement anonyme de Swiss Sport Integrity.
À ce sujet, j'aimerais ouvrir une parenthèse: j'entends régulièrement des voix s'élever pour demander que les fédérations qui comptabilisent un nombre de signalements éthiques supérieur à la moyenne se voient retirer leurs subventions.

De mon point de vue, c'est une erreur: la raison pour laquelle il y a beaucoup de signalements peut justement être que la fédération travaille sur sa culture, fait un bon travail de prévention et

sensibilise ses membres.

Je ne pense pas que des normes éthiques plus élevées puissent compromettre notre succès. Au contraire: le succès est le fruit de l'excellence, de la persévérance et de la responsabilité, et non de méthodes douteuses.

En tant que responsables de fédération, nous devons être ouverts à ces changements et mesurer le succès de nos athlètes également à cet égard.

Mais comment mesurer des médailles brillant de leur durabilité?
À ce jour, nous ne disposons pas de paramètres clairs à cet effet, mais cela ne change rien au fait que nous souhaitons et *devons* toujours prendre en compte et contribuer activement à la durabilité tridimensionnelle – sociale, économique et écologique.

Sinon, le sport de performance risque de perdre sa légitimité aux yeux de la société dans son ensemble, ce qui serait problématique, notamment au regard des contributions financières publiques. C'est précisément pour cette raison que je suis certaine que nous avons toutes et tous à gagner à suivre cette voie par conviction.
Sans vouloir anticiper les informations relatives au futur modèle de promotion des fédérations, je peux affirmer que la quête de succès «durables» y sera prise en compte.

Dans toutes les discussions sur les investissements dans la promotion du sport et par extension dans la société, il est essentiel de ne pas opposer le sport de masse et le sport d'élite. L'un a besoin de l'autre.

- Le sport de masse crée la base, le sport d'élite inspire.
- Et **les grands événements** organisés **dans notre propre pays** sont une très grande source d'inspiration.

L'Euro féminin de football l'a démontré de manière impressionnante. Un véritable festival d'été dans huit villes, dont l'impact a dépassé et dépasse largement le cadre du football.

La Suisse l'a bien compris: **le football féminin est là pour durer**.
D'autres images de cet événement sont également restées gravées: 25'000 personnes ont défilé à Berne dans la plus grande marche de supporters de l'histoire du football féminin, avant de créer une ambiance extraordinaire lors du match contre l'Espagne. Aitana Bonmatí, désormais triple Ballon d'or féminin, a écrit sur Instagram après la victoire des Espagnoles: «Merci Berne pour cette ambiance!»
Ces images et ces impressions personnelles resteront dans les mémoires. Elles transforment un sport, elles transforment une société.

Nous vous informerons aujourd'hui en détail sur nos candidatures pour les Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2038 et les European Championships 2030.

En évoquant l'Euro féminin de football, je souhaite illustrer une première fois pourquoi notre engagement en faveur des grands événements sportifs en Suisse en vaut la peine. Et j'espère vivement que nous atteindrons notre but avec les deux candidatures pour 2030 et 2038.

Il y a un an, après mon élection à la présidence de Swiss Olympic, j'ai déclaré: «Je veux être une présidente pour toutes et tous. Pour les grandes fédérations comme pour les plus petites».
C'est dans cette optique que j'ai orienté mon action au cours des derniers mois. J'espère y être parvenue avec l'aide de mes collègues du Conseil exécutif.

Les priorités thématiques pour cette année étaient les suivantes:

- **Garantir les contributions financières** pour le système sportif suisse dans le contexte
    - des mesures d'économie prévues par le Programme d'allègement budgétaire 2027 de la Confédération
      et de la demande adressée à la Fondation suisse pour l'encouragement du sport pour les années 2027 à 2030

- Notre candidature pour les **Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2038**

- L'examen d'une candidature suisse pour les **European Championships 2030**

- **La révision du modèle de promotion des fédérations**

- La **«Promotion des activités physiques et sportives 2040»** en collaboration avec l'OFSPO, avec une **clarification des rôles encore à venir avec l'OFSPO**

- **L'examen de la fusion entre Swiss Olympic et Swiss Paralympic**

- **La révision de notre modèle d'adhésion** avec la révision des statuts correspondante, sur laquelle vous vous prononcerez aujourd'hui

Dans tous les projets, il me tient particulièrement à cœur d'**alléger autant que possible la charge administrative pour Swiss Olympic, les fédérations** et les organisations partenaires.

Dans tous ces domaines, il ne faut pas négliger le **réseau international**.
Nous avons **renforcé la collaboration** avec le **CIO**, et pas seulement dans l'optique de la candidature olympique.

Nous avons également commencé à approfondir nos contacts avec les **fédérations sportives internationales** basées en Suisse. Nous avons invité aujourd'hui les président·e·s et directeur·rice·s suisses des fédérations internationales. Je souhaite la bienvenue à **Regula Meier, présidente de la Fédération internationale de ski alpinisme**. Je suis ravie que vous ayez accepté notre invitation.

On me demande régulièrement – et pas seulement dans la famille du sport – si j'apprécie ma fonction de présidente de Swiss Olympic et si j'ai beaucoup à faire. C'est avec conviction que je peux répondre deux fois OUI et je suis certaine que cela restera ainsi!

Je me réjouis de relever et de surmonter les défis à venir avec vous et de continuer à développer le sport suisse à vos côtés.

***

Ces derniers mois, nous avons également dû faire nos adieux à des personnes qui ont marqué de manière significative le sport suisse. Je saisis cette occasion pour rendre hommage à ces membres de la famille du sport. Toutes et tous ont marqué le sport par leurs fonctions, leurs performances, leurs actions et leur personnalité. Nous sommes tristes qu'ils et elles ne soient plus parmi nous. Sont décédé·e·s (par ordre alphabétique):

- Pascal Buchs, coureur cadre de Swiss Orienteering
- Charly Bühler, ancien boxeur et entraîneur de boxe
- René Burkhalter, ancien président de Swiss Olympic, membre d'honneur et ancien président de la Fondation de l'Aide Sportive Suisse.
- Jean-Pierre Egger, ancien lanceur de poids et entraîneur
- Eric Hänni, médaillé d'argent aux Jeux Olympiques de judo en 1964
- Sophie Hediger, membre de l'équipe nationale de snowboard de Swiss-Ski
- Jörg Wetzel, psychologue du sport, membre des délégations de Swiss Olympic de 2006 à 2024

J'aimerais m'arrêter un instant sur René Burkhalter, mon prédécesseur à la présidence de Swiss Olympic et mon prédécesseur direct à la Fondation de l'Aide Sportive Suisse: René a présidé Swiss Olympic de 1997 à 2000. Auparavant, il avait été l'un des principaux initiateurs de la fusion, intervenue en 1996, entre l'Association suisse du sport (ASS) de l'époque et le Comité Olympique Suisse (COS) pour former une organisation faîtière du sport suisse. Un tour de force qui s'est avéré pleinement payant pour Swiss Olympic et l'ensemble du sport suisse. En 2001, René a été nommé membre d'honneur. La même année, il a pris la présidence de la Fondation de l'Aide Sportive Suisse jusqu'en 2004. Le sport suisse a perdu en la personne de René Burkhalter un promoteur engagé. Swiss Olympic et l'Aide sportive suisse garderont de lui un souvenir empreint de reconnaissance. J'invite maintenant celles et ceux qui le peuvent à se lever pour rendre hommage à René Burkhalter et aux autres disparu·e·s.

****Minute de silence****

Merci beaucoup.